RAPPORT
MISSION D' OBSERVATION

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

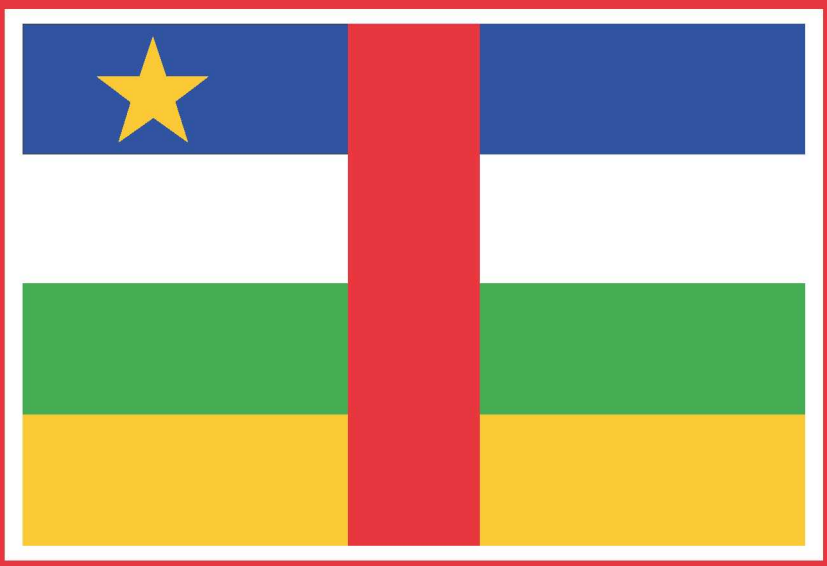

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES
ET LÉGISLATIVES
23 JANVIER ET 27 MARS 2011

EISA
Promoting Credible Elections and Democratic Governance in Africa

EISA ELECTION OBSERVER MISSION REPORT No. 39

RAPPORT
MISSION D' OBSERVATION ELECTORALE

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES
23 JANVIER ET 27 MARS 2011

RAPPORT
MISSION D' OBSERVATION ELECTORALE

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES
23 JANVIER ET 27 MARS 2011

EISA
Promoting Credible Elections and Democratic Governance in Africa

2011

Publié par l'EISA

14 Park Road, Richmond
Auckland Park Johannesburg
Afrique du Sud

P.O. Box 740
Auckland Park 2006
Afrique du Sud

Tel: +2711 381 6000
Fax: +2711 482 6163
E-mail : eisa@eisa.org.za
Site Internet : www.eisa.org.za

ISBN 978-1920446-37-6

© EISA 2011

Créée en 1996 et basée à Johannesburg en Afrique du Sud, EISA est une organisation à but non lucratif. Sa mission est de promouvoir l'excellence dans l'organisation d'élections crédibles, la démocratie participative, la culture des droits de l'homme et le renforcement des institutions de la gouvernance en vue de la consolidation de la démocratie en Afrique.

L'organisation apporte ainsi son appui aux gouvernements, aux commissions électorales, aux partis politiques, aux organisations de la société civile et à d'autres institutions qui opèrent dans le champ de la démocratie et de la gouvernance partout sur le continent.

First published 2011

EISA strives for excellence in promotion of credible elections, participatory democracy, human rights culture, and the strengthening of governance institutions for the consolidation of democracy in Africa.

EISA Election Observer Mission Report, No. 39

CONTENTS

Liste des abbreviations ii
Remerciements iii
Sommaire du rapport x
Introduction xv
Termes de référence des missions Continentales de l'eisa xvii
Activités des missions xvii
Méthodologie de travail des missions xviii
Les principaux constats faits par Les missions de l'eisa xviii
Map of Central Africa xix

Partie I: Le premier tour des elections presidentielle et legislatives 1

1. La phase preelectorale 1
1.1. L'enrôlement des électeurs et la production de la liste électorale 1
1.2. Le découpage des circonscriptions électorales 3
1.3 La désignation des candidats 4
1.4 L'éducation civique et électorale 7

2. La campagne electorale 8
2.1 Le contexte politique et sécuritaire de la campagne 8
2.2 Les ressources des partis politiques 10
2.3 L'accès des candidats aux médias 11

3. Le jour du vote 12
3.1 Les bureaux de vote 12
3.2 Le matériel électoral 14
3.3 Le secret du vote 15

4. Le depouillement des voix 15

5. La phase post electorale 16
5.1 L'acheminement et la compilation des voix 16
5.2 La proclamation des résultats provisoires 17

6. L'adhésion et le recours des partis politiques 19

Partie II: Le deuxieme tour des legislatives 21

1. Le contexte politique presidant au 2nd tour des legislatives 21

2. Le cadre constitutionnel et legal des operations du 2nd tour 24

3. Le cadre securitaire du 2nd tour des legislatives 25

4. La campagne electorale 26

5. L'acces aux medias 28

6. La sensibilisation et l'education civique 29

7. Le jour du scrutin 30
7.1. La participation populaire 30
7.2. Les bureaux de vote 31
7.3. Le matériel électoral 33
7.4. Le secret du vote 34
7.5. Le rôle des forces de l'ordre 34
7.6. Le dépouillement des voix 35

8. L'acheminement et la compilation des voix 36

9. Conclusions et recommandations 37

Annexe 1: Declaration preliminaire de la mission continentale de mars 2011 41
Annexe 2: Declaration preliminaire de la mission continentale de mars 2011 59
Annexe 3: Composition de la mission continentale De l'eisa de janvier 2011 77
Annexe 4: Composition de la mission continentale De l'eisa de mars 2011 77

Liste des Abbreviations

AFJC	Association des Femmes Juristes de Centrafrique
APRD	Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie
BINUCA	Bureau Intégré des Nations unies en Centrafrique
CEI	Commission Electorale Indépendante
CEJP	Commission Episcopale Justice et Paix
CFC	Collectif des Forces du Changement
CPJP	Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
EISA	Electoral Institute for the Sustainability of democracy in Africa
EPP	Elections and Political Processes
FACA	Forces Armées Centrafricaines
FARE	Front pour l'Annulation et la Reprise des Elections
KNK	Kwa Na Kwa
MICOPAX	Mission de Consolidation de la Paix
MLPC	Mouvement pour la Libération du Peuple Centrafricain
MOE	Mission d'Observation Electorale
NDI	National Democratic Institute for International Affairs
OCDH	Organisation Centrafricaine des Droits de l'Homme
ONE	Observatoire National des Elections
PACE	Projet d'Appui au Cycle Electoral
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	République Centrafricaine
RDC	Rassemblement Démocratique Centrafricain
UFDR	Union des Forces Démocratiques pour le Redressement
UFVN	Union des Forces Vives de la Nation

REMERCIEMENTS

Les missions Continentales de l'EISA déployées en République Centrafricaine (RCA) pour observer le premier tour des élections présidentielles et législatives du 23 Janvier 2011 et le second tour des élections législatives du 27 Mars 2011 ont été rendues possibles grâce à l'appui et à la collaboration des partenaires en RCA et à l'extérieur du pays. EISA est infiniment reconnaissant à tous ceux qui ont contribué de manière directe et indirecte à la réalisation de ces objectifs dans le cadre du déploiement de ses missions continentales.

EISA est particulièrement reconnaissant au National Democratic Institute for International Affairs (NDI) qui a consenti d'initier un schéma de collaboration entre NDI et EISA en vue de contribuer à l'essor d'une véritable démocratie en RCA. Le point marquant de cette collaboration est la subvention dont EISA a bénéficié de la part du NDI pour la mise en œuvre les activités du projet.

EISA adresse ses sincères remerciements à la Commission Electorale Indépendante (CEI) pour l'avoir convié à observer le processus électoral en RCA. Les membres des missions continentales de l'EISA saisissent cette opportunité pour exprimer une fois de plus leur gratitude à tous les acteurs centrafricains pour avoir été disposés à les rencontrer, à s'entretenir avec eux et à leur fournir des informations cruciales sur le contexte politique et le processus électoral en RCA. Les missions apprécient grandement l'accueil que toutes les parties prenantes rencontrées leur ont accordé, en particulier la CEI, les représentants de partis politiques, les organisations de la société civile et les institutions politiques centrafricaines. Les missions de l'EISA n'auraient pas atteint leurs objectifs sans la coopération et la disponibilité de ces acteurs.

Les missions expriment également leur gratitude à l'égard de toutes les autorités administratives locales qui ont accordé un accueil chaleureux aux équipes de l'EISA déployées à travers le pays et une écoute attentive à leurs préoccupations.

EISA voudrait enfin exprimer sa reconnaissance particulière à M. Arsène Gbaguidi (Directeur résident de NDI-RCA), Mme Vandetta Sawyer (Responsable administrative et financière de NDI-RCA) ainsi qu'à tous leurs collaborateurs du bureau national de NDI en Centrafrique pour l'appui qu'ils ont apporté à la mise en œuvre des activités de l'EISA sur le terrain.

Que toutes les observatrices et tous les observateurs qui ont partie des missions de l'EISA en RCA trouvent ici l'expression de notre appréciation pour le travail qu'ils ont abattu sur le terrain et les sacrifices multiples qu'ils ont consentis pendant leur déploiement, souvent dans de conditions très difficiles.

Le Département des Elections et Processus Politiques a eu la responsabilité globale des missions d'observation de l'EISA déployées en RCA. Nous voudrions reconnaître la contribution exceptionnelle de tout le personnel de l'EISA, sous la coordination de Dieudonné Tshiyoyo, pour la réussite et le succès de ses missions. Nos remerciements vont à l'équipe qui a rédigé le présent rapport.

SOMMAIRE DU RAPPORT

Six ans après la tenue des élections de 2005, la République Centrafricaine (RCA) a finalement organisé les présidentielles et législatives en 2011. Après une série de péripéties politico-sécuritaires et deux reports des élections qui devaient initialement se tenir le 25 Avril 2010, puis le 16 mai 2010, les électeurs centrafricains se sont finalement rendus aux urnes le 23 Janvier 2011 pour le premier tour des présidentielles et législatives et pour le second tour des élections législatives le 27 Mars 2011. Ces élections sont la résultante d'un Dialogue Politique Inclusif (DPI) qui avait réuni en 2008 le parti au pouvoir, les groupes rebelles, les partis de l'opposition et la société civile en vue de sortir la RCA de la crise politique, institutionnelle et sécuritaire dans laquelle elle avait sombré peu après la réélection du président Bozizé en 2005. Ces élections représentaient une étape importante dans le processus de normalisation du contexte politique et de consolidation de la paix en RCA.

En accord avec sa vision qui consiste à promouvoir l'organisation des élections crédibles et la gouvernance démocratique en Afrique, l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique, EISA en sigle, a suivi de très près le processus électoral en RCA à travers le déploiement d'une mission d'évaluation pré-électorale du 6 au 12 Mars 2010; une mission préélectorale d'observation du processus d'inscription des électeurs et du dépôt des candidatures du 23 Octobre au 20 Novembre 2010; une mission continentale d'observation électorale du 17 au 28 Janvier 2011 et une deuxième mission continentale d'observation électorale du 20 au 30 Mars 2011. Toutefois, l'arrivée des missions continentales de Janvier et Mars 2011 a été respectivement précédée par le déploiement d'une équipe d'observateurs à long terme (OLT) du 8 Janvier au 11 Février 2011 et du 8 Mars au 5 Avril 2011. Ce rapport est une fusion des observations, des analyses et des évaluations du premier tour des élections présidentielles et législatives du 23 Janvier 2011, et du second tour des législatives du 27 Mars 2011, faites par les missions continentales d'observation électorale de l'EISA. Le présent rapport couvre la phase pré-électorale, les scrutins, le dépouillement des voix et la phase postélectorale, notamment la collecte, la compilation, la transmission et l'annonce des résultats provisoires.

La mission continentale de Janvier 2011 a été conduite par Dr Azu'u Fonkam, président de la Commission Electorale du Cameroun, Elections Cameroon

(ELECAM). Elle était constituée de 25 membres, dont 5 observateurs à long terme présents dans le pays à partir du 8 Janvier 2011 et 20 observateurs à court terme représentant des commissions électorales et des organisations de la société civile venus du Burundi, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de Madagascar, du Niger, du Nigéria, de la République Démocratique du Congo (RDC), de la République Sud-Africaine, du Rwanda, du Sénégal, du Tchad et du Togo. Dans le cadre du premier tour des élections présidentielles et législatives, la mission a été déployée du 17 au 28 Janvier 2011 à Bangui et dans sept provinces de la RCA. Toutefois, les observateurs à long terme sont restés sur le territoire centrafricain jusqu'au 11 Février 2011.

Sous la direction de Monsieur Vincent Tohbi Irié, Directeur Résident du bureau EISA en RDC, la deuxième mission continentale, comprenait 20 membres dont 5 observateurs à long terme arrivés en RCA à partir du 8 Mars 2011 et 15 observateurs à court terme qui ont séjourné dans le pays du 20 au 30 Mars 2011. Les membres de la mission, en provenance du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Kenya, de Madagascar, du Niger, de la République Démocratique du Congo (RDC), de la République Sud-Africaine, du Sénégal, du Tchad et du Togo, représentaient des organisations de la société civile. Ils ont observé le second tour des élections législatives dans la capitale de Bangui ainsi que dans cinq provinces du pays. Les observateurs à long terme sont partis de la RCA le 5 Avril 2011.

Lors du premier tour des élections présidentielles et législatives, dix équipes d'OLT et d'OCT ont été déployées du 20 au 24 Janvier à travers Bangui et sept provinces pour observer les campagnes de sensibilisation et d'éducation électorale, la campagne électorale, le scrutin et le dépouillement des voix au niveau des bureaux de vote, ainsi que la transmission des résultats des bureaux de vote aux Commissions Electorales Locales. Les observateurs à long terme sont restés présents dans le pays dans le but d'observer la collecte, la compilation, la transmission et l'annonce des résultats provisoires. Dans le cadre du scrutin du 27 Mars 2011, les observateurs à court terme et à long terme ont observé les campagnes de sensibilisation et d'éducation électorale, la campagne électorale, le scrutin et le dépouillement des voix au niveau des bureaux de vote, ainsi que la transmission des résultats des bureaux de vote aux Commissions Electorales Locales à Bangui et dans cinq provinces de la RCA. Les observateurs à long terme sont repartis de la RCA le 5 Avril 2011 après avoir observé la collecte, la compilation et le début de transmission de certains résultats au niveau de la Commission Electorale Nationale (CEI).

A son arrivée à Bangui, la première mission de l'EISA a pris part à des sessions de formation et d'information. Les acteurs principaux du processus électoral se sont entretenus avec les observateurs sur les questions cruciales liées à celui-ci et à l'état des préparatifs avant le jour du scrutin. Ces acteurs comprenaient notamment des représentants de la Commission Electorale Indépendante (CEI), des partis politiques, des organisations de la société civile et des médias. Nous pouvons citer, entre autres, l'Observatoire National des Elections (ONE), le Haut Conseil de la Communication (HCC), le Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC), le Kwa Na Kwa (KNK) et la Nouvelle alliance pour le progrès (NAP). Les réunions avec les acteurs-clé du processus électoral ont été tenues aussi bien à Kinshasa qu'au niveau provincial et local, là où les équipes de l'EISA ont été déployées. Les missions de l'EISA ont également rencontré les observateurs des groupes nationaux et d'autres groupes d'observateurs et d'évaluateurs internationaux, notamment l'Union Africaine (UA), la Communauté des Etats de l'Afrique Centrale (CEAC), l'Organisation Internationale de la Francophonie(OIF) et l'Union Européenne (UE). La mission de Mars 2011 a rencontré un nombre d'acteurs clés notamment le président de la CEI, le ministre de l'Administration Territoriale, le médiateur national, le Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain (MLPC), le KNK, le Rassemblement Démocratique Centrafricain (RDC), le Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE) du PNUD, l'Union Européenne (UE), la représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies en RCA, la représentante spéciale de l'Union Africaine en RCA, la mission d'observation électorale de l'Union Africaine, l'Observatoire National des Elections (ONE), la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP).

Les missions continentales de l'EISA ont basé leur évaluation du premier tour des élections présidentielles et législatives, et du second tour des législatives sur La Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections, la Déclaration de l'Union Africaine sur les principes régissant des élections démocratiques en Afrique et les normes établies dans les Principes pour la Gestion, la Surveillance et l'Observation des Elections dans la région de la SADC (PEMMO), principes développés sous les auspices de l'EISA et du Forum des Commissions Electorales des pays de la SADC (SADC ECF). Depuis 2004, ces principes servent à EISA de lignes directrices dans l'évaluation des processus électoraux dans la région de la SADC et au-delà.

Ce rapport résume les observations, analyses et conclusions des missions continentales d'observation électorale de l'EISA. Il formule des recommandations à l'intention des parties concernées pour d'éventuelles reformes. Le rapport sera mis à la disposition des parties prenantes notamment la CEI, les partis politiques, les organisations de la société civile ainsi que les institutions internationales accompagnatrices du processus électoral en RCA.

Sur la base des principes, normes et directives internationales, continentales et régionales, les missions continentales d'observation électorale de l'EISA concluent que les électrices et électeurs centrafricains ont dans l'ensemble exprimé librement leur choix politique lors des scrutins de Janvier et de Mars 2011. Les missions félicitent le peuple centrafricain pour la détermination, le calme et la dignité dont il a fait preuve dans l'exercice de son droit civique lors de ces échéances électorales. Toutefois, les insuffisances notées dans l'organisation matérielle des premier et second tours ont compromis les principes de transparence et d'équité des chances accordées à toutes les parties prenantes. Les missions ont également noté les efforts fournis par l'organe de gestion des élections pour pallier à certains déficits techniques relevés lors des scrutins du 23 Janvier 2011 dans le but d'améliorer le scrutin du 27 Mars 2011. Toutefois, les missions exhortent les centrafricains à plus de compromis, de tolérance et d'un sens de la responsabilité politique. Elles encouragent ainsi le gouvernement centrafricain, les partis politiques, la société civile à plus de dialogue et d'ouverture dans le souci de promouvoir une démocratie véritablement participative et inclusive. Les missions font appel à tous les partenaires extérieurs, accompagnateurs du développement sociopolitique et économique en RCA, notamment les institutions régionales et internationales ainsi que les bailleurs de fonds à se joindre à l'effort national de consolidation de la paix.

A l'invitation de la Commission Electorale Indépendante (CEI) Centrafricaine, EISA a déployé, dans le cadre des 1er et 2e tours des élections en RCA, deux Missions continentales d'observation électorale :

- La première, chargée d'observer le 1er tour du double scrutin présidentiel et législatif du 23 Janvier 2011, a séjourné en RCA du 16 au 28 Janvier 2011. Elle a été précédée d'une Mission à Long Terme de cinq personnes (08 Janvier 2011 au 10 Février 2011).

- la seconde, intervenue postérieurement à la mission à Long Terme du 08 Mars au 05 Avril 2011, avait pour objet principal d'observer le 2e tour des élections législatives devant se tenir le 27 Mars 2011. Cette Mission a été déployée du 20 au 30 Mars 2011.

Lors du 1er tour, la MOE de l'EISA a noté que les élections générales en RCA se sont finalement tenues malgré certaines incertitudes et ont été caractérisées par un engouement exceptionnel de l'électorat.

Toutefois, de nombreuses irrégularités et multiples dysfonctionnements ont émaillé les opérations électorales. Ceux-ci sont de nature, de l'avis de la Mission, à entamer considérablement la crédibilité et la transparence du scrutin. Il s'agit notamment :

- une campagne électorale très peu enthousiaste marquée par une démonstration de force du parti au pouvoir, posant ainsi le problème du financement des partis politiques ;
- une liste électorale manuscrite n'ayant jamais fait l'objet d'inspection et de correction par les électeurs. Ceux-ci n'en ont eu connaissance qu'au jour du vote ;
- des cartes d'électeurs ne présentant aucune garantie de fiabilité ;
- un vote dérogatoire n'ayant fait l'objet d'aucune mesure de sauvegarde destinée à éviter les abus.

Prenant l'entière mesure des faits relevés par les différentes missions d'observation déployées le 23 Janvier 2011, la CEI, appuyée par le Projet d'Appui au Cycle Electoral (PACE) du PNUD a pris des mesures correctives à l'effet d'améliorer le dispositif technique et renforcer ainsi la crédibilité du 2e tour des Législatives (Etat des préparatifs publié les 11 et 23 Mars 2011 au Comité de Pilotage).

Malgré le mot d'ordre de boycott prononcé par l'opposition réunie au sein du Front pour l'Annulation et la Reprise des Elections (FARE 2011), le 2e tour des Législatives s'est effectivement tenu le 27 Mars 2011. Certains candidats issus de l'opposition et qualifiés pour le 2e tour ont même battu campagne et maintenu leurs candidatures.

La MOE de l'EISA a toutefois déploré une campagne électorale encore plus timide que celle du 1er tour et marquée, dans certaines localités, de violences.

Le jour du vote a été caractérisé par d'énormes tensions et même des actes de violence dans certaines circonscriptions. Mais le fait majeur, en comparaison avec le 1er tour, aura été la baisse drastique du taux de participation, les opérations électorales ayant été boudées par l'électorat.

Dans l'ensemble, la MOE de l'EISA a noté, de la part de la CEI, une réelle volonté d'éviter les imperfections du 1er tour. Même si le scrutin s'est, dans sa globalité, bien passé, la MOE relève qu'il reste d'énormes efforts pour hisser la RCA au niveau des standards internationaux en matière de bonne administration électorale.

INTRODUCTION

L'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), une ONG internationale africaine œuvrant pour la promotion de la démocratie, la bonne gouvernance par des élections crédibles, transparente et participatives, a déployé depuis Mars 2010 quatre (04) missions électorales en RCA.

La première mission a séjourné en RCA du 06 au 12 Mars 2010 dans le cadre d'une mission d'évaluation préélectorale du processus électoral dans la perspective, à l'époque, de la tenue des élections présidentielles et législatives au 25 Avril 2011.

La seconde mission, dont l'objectif consistait essentiellement à observer le processus d'identification des électeurs ainsi que l'ensemble du contexte politique et électoral qui prévalait avant la tenue effective du scrutin de Janvier 2011, s'est déroulée du 23 Octobre au 20 Novembre 2010.

La troisième mission s'inscrivait dans la perspective globale de la tenue effective du scrutin présidentiel et législatif à la date indiquée du 23 Janvier 2011. Il s'est agi du déploiement d'une mission continentale chargée d'observer le 1er tour du double scrutin présidentiel et législatif.

Cette mission, conduite par M. Samuel Fonkam, Président de ELECAM (Elections Cameroon), comptait vingt six (25) membres représentant treize (13) nationalités africaines. La dernière mission continentale, composée de vingt (20) observateurs issus de dix (9) pays du continent, a été déployée dans

la perspective d'observer les opérations électorales du 2e tour du scrutin législatif. Elle a été conduite par M. Vincent Tohbi Irie, Directeur résident de l'EISA en RDC. Elle a séjourné en RCA du 20 au 30 Mars 2011.

Il convient de préciser que, chaque fois, en prélude au déploiement de ces deux missions continentales, EISA a envoyé en RCA une mission à Long Terme dont l'objectif global était de mesurer l'état d'avancement des préparatifs aux différents scrutins et de préparer logistiquement le déploiement des missions continentales de l'EISA. Ces deux missions à Long Terme, déployées du 08 Janvier au 10 Février 2011 et du 08 Mars au 05 Avril 2011, ont travaillé sous la coordination de M. Aimé Konan, Chargé de Programmes pour EISA-Tchad.

TERMES DE RÉFÉRENCE DES MISSIONS CONTINENTALES DE L'EISA

Les Missions continentales de EISA avaient pour objectifs spécifiques de:

- faire l'état de lieu et l'analyse du contexte politique et historique dans lequel les élections devront se dérouler en RCA ;
- faire une analyse du cadre constitutionnel, légal et réglementaire régissant la conduite des élections en RCA et évaluer leur conformité aux normes universellement acceptées, c'est-à-dire les principes et standards internationaux régissant les élections démocratiques ;
- observer les campagnes de sensibilisation et d'éducation civique devant mobiliser le peuple Centrafricain pour sa participation aux scrutins à venir;
- observer la campagne électorale et toute autre activité entreprise par les partis politiques et candidats aux élections afin de mobiliser l'électorat ;
- assister aux rassemblements et manifestations publiques relatives aux élections (conférences de presse, réunions publiques des groupes de la société civile, etc.) ;
- faire une analyse de la couverture médiatique des élections, en examinant les articles et revues de presse de la presse écrite et électronique; des médias privés et publics ;

- prendre part aux séances d'information des observateurs internationaux sur invitation d'autres missions d'observation électorale ;
- observer les opérations postélectorales relatives à la transmission, la compilation et la proclamation au niveau national des résultats des différents scrutins.

Dans le cadre de ces objectifs, les équipes de l'EISA devaient mener une série d'activités consistant à rassembler, analyser et fournir toute l'information contextuelle nécessaire. Elle devait également évaluer les préparatifs techniques et les dynamiques politiques entourant la préparation des différentes élections.

ACTIVITÉS DES MISSIONS

Durant sa mission, les équipes de l'EISA ont entrepris les activités suivantes :

- la familiarisation avec le système politique et le système électoral de la RCA dans la perspective du déploiement et de l'observation des différents scrutins ;
- la collecte de textes juridiques et actes administratifs relatifs au processus électoral en cours, suivie de leur exploitation et évaluation en se basant sur la Déclaration de Principe pour l'Observation Internationale d'Elections ainsi que le cadre normatif des élections en RCA ;
- l'observation du déroulement des différentes opérations électorales mise en œuvre depuis le début de Janvier 2011 ;
- la tenue de réunions consultatives avec les parties prenantes au processus électoral pour évaluer l'état d'avancement du processus en cours ;
- les préparations logistiques au déploiement de la mission continentale de court terme de l'EISA.

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL DES MISSIONS

Les missions ont tenu diverses réunions dans le but de consulter les acteurs clés impliqués dans les processus électoral en RCA, y compris la CEI et toute autre autorité compétente, les partis politiques et les candidats potentiels aux différents scrutins, les organisations de la société civile, ainsi que les membres de la communauté internationale.

Elles ont, par ailleurs, procédé à l'observation directe des différentes phases du processus électoral suivant une grille de recherche et les documents méthodologiques mis à leur disposition par EISA.

Les missions ont, en outre, mené leurs activités conformément aux principes universellement acceptés, au cadre constitutionnel et légal en vigueur en RCA, ainsi qu'aux différents accords politiques régissant la transition dans le pays.

Les conclusions et les recommandations des missions ont ainsi été édifiées sur la base des informations obtenues des acteurs clés du processus électoral, de même que sur la base des observations générales portant sur les différentes opérations électorales.

LES PRINCIPAUX CONSTATS FAITS PAR LES MISSIONS DE L'EISA

Les activités des missions ayant couvert les 1er et 2e tours des élections générales en RCA, leurs analyses resteront donc fidèles à cette logique en distinguant successivement les opérations du 1er tour du double scrutin présidentiel et législatif et celles du 2e tour des élections législatives.

Ainsi, à l'issue des différentes rencontres et consultations que les Missions ont eues avec les différentes parties prenantes du processus électoral en RCA mais aussi à partir de leurs observations sur le terrain, les préoccupations ci-après ont été identifiées.

Lake
Chad
CHAD
SUDAN
Birao
CAMEROON
Bossangoa
Bria
Bouar
Bambari
Bangassou
BANGUI
Mbaïki
Nola
DEM. REP.
OF THE
CONGO
Congo
REP. OF
THE CONGO
0 150 300 km
0 150 300 mi

1 PARTIE I : LE PREMIER TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES

1. La phase preelectorale
2. La campagne electorale
3. Le jour du vote
4. Le depouillement des voix
5. La phase post electorale
6. L'adhésion et le recours des partis politiques

PARTIE I: LE PREMIER TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES

La Mission continentale de l'EISA a observé les opérations et faits de la phase préélectorale ainsi que ceux du jour du scrutin. Elle a, par ailleurs, accordé une attention particulière aux opérations suivant la clôture des bureaux de vote.

1. LA PHASE PREELECTORALE

Nombreux aspects du processus électoral en RCA ont été relevés par les observateurs déployés par EISA avant le jour du vote. Il s'agit de :

- L'enrôlement des électeurs
- Le découpage des circonscriptions électorales
- La désignation des candidats par les partis politiques en lice
- L'éducation civique et électorale destinée à stimuler la participation populaire
- La campagne menée par les partis politiques en course pour le double scrutin présidentiel et législatif

1.1. L'enrôlement des électeurs et la production de la liste électorale

EISA est d'avis que la définition du corps électoral à travers un processus d'enrôlement transparent, équitable et inclusif comporte un enjeu fondamental dans la conduite d'un scrutin crédible devant

susciter, au final, l'adhésion de tous au pouvoir des gouvernants élus. C'est la raison pour laquelle l'Institut a mis un point d'honneur à observer cette phase au cours de ses missions précédentes.

La loi N°09.016 du 02 Octobre 2009 portant Code électoral de la République centrafricaine inscrit, au rang des attributions de la Commission Electorale Indépendante (CEI), le recensement électoral et l'établissement de la liste électorale.[1]

De fait, dans la perspective de la tenue du scrutin en Avril 2010, la CEI avait lancé une première opération de recensement électorale sur la base de la révision de la liste de 2005. Mais celle-ci n'avait pu prospérer. Après moult atermoiements et avec l'accord des différentes partie-prenantes nationales, la CEI a entrepris la collecte des données sur le terrain à compter du 22 Septembre 2010. Mais, comme le soulignait le rapport y relatif de EISA, le processus a connu d'énormes dysfonctionnements dont le non respect des dispositions administratives et légales fixées par le Code électoral et le Guide pratique de l'agent recenseur édité par le PACE PNUD.

L'une des manifestations les plus prégnantes de ces dysfonctionnements en sera la mauvaise qualité de la collecte des données sur le terrain. En effet, les différents acteurs rencontrés ont soulevé la confusion faite par les agents recenseurs entre registre électoral et registre d'émargement, remplissant bien souvent l'un à l'exclusion de l'autre. Certains, abandonnant les registres à eux fourni, ont opéré le recensement dans de simples cahiers ou sur des feuilles volantes.

Ce dysfonctionnement entrainera la nécessité pour la CEI d'opérer une retranscription des mentions collectées sur le terrain. Mais cette opération trainant en longueur, le Président de la République interviendra une nouvelle fois en « séquestrant » durant trois jours d'affilé le personnel de la CEI, ne l'autorisant à sortir des locaux qu'après la fin de l'opération. Une telle entreprise, si elle a eu pour effet de favoriser l'achèvement de l'opération assez rapidement, laisse dubitative la Mission quant à la qualité du travail opérer sous une telle contrainte contraire à toutes les normes internationales relative aux droits humains.

[1] Article 10

Au surplus, contrairement à l'engagement pris par l'Administration électorale, la non publication de la liste électorale dans un délai suffisant permettant aux électeurs de la contester ou de la corriger a eu de profondes répercussions sur la qualité de celle-ci, tenue pour manuelle en fin de compte contrairement aux dispositions de l'Article 29 du Code électoral. En effet, alors que la CEI avait promis, comme gage de transparence et de crédibilité de la liste, la possibilité pour les électeurs de la consulter trois (03) jours avant le scrutin, la Mission notera que cette dernière ne fera l'objet d'affichage qu'au jour du scrutin dans l'ensemble des bureaux visités.

La Mission déplore ainsi les conditions nébuleuses de confection de la liste électorale ainsi le déni aux citoyens de tout droit de contestation de cette dernière au mépris des standards internationaux en la matière mais aussi de l'esprit du code électoral centrafricain qui prévoit un chapitre entier au « contentieux de l'inscription sur la liste électorale »[2]. La Mission est d'avis que le caractère manuelle ou manuscrit d'une liste électorale ne saurait priver aucunement l'électeur de son droit à un recours, lequel devrait être érigé en principe général de bonne administration électorale.

1.2. Le découpage des circonscriptions électorales

Le découpage électoral a été l'un des points de cristallisation de la tension politique en RCA. L'Article 191 du Code électoral centrafricain dispose en la matière que « l'Assemblée Nationale se compose d'autant de députés qu'il y a de circonscriptions électorales ».

Le même article stipule, par ailleurs, que chaque sous préfecture et arrondissement du pays constitue une circonscription électorale avant de déterminer un critère démographique pour les sous préfectures et arrondissements à forte démographie. Ainsi pour ce qui est des sous préfectures, « une circonscription électorale supplémentaire sera créée par tranche respective de trente cinq mille (35 000) habitants » et de quarante cinq mille (45 000) habitants pour ce qui concerne les arrondissements de Bangui.

Ce texte précise in fine qu'un texte réglementaire détermine le découpage électoral « sur la base » des critères qu'il a prévu. Il ressort qu'en la matière le gouvernement est investi d'une compétence liée, ne devant déterminer les

[2] Articles 94 à 97

circonscriptions électorales que dans les termes prévus par le Code électoral. La Mission a toutefois noté la persistance du gouvernement à s'écarter des dispositions ainsi clairement fixées au mépris du principe de la hiérarchie des normes. En effet, le Décret du 02 Mars 2010 annulé par le Conseil d'Etat ainsi que celui du 27 Octobre 2010 outrepassent le prescrit de la loi, étant entendu que la seul base démographique fiable et consensuel en la matière demeure le Recensement Général de la Population de 2003 archivé au Bureau central du recensement du Ministère du plan.

Dans son rapport précédent, la Mission de l'EISA s'inquiétait du fait que la nouvelle contestation devant le Conseil d'Etat du Décret du 27 Octobre 2010 sur le découpage électoral n'enlève toute base juridique au dépôt des candidatures aux Législatives effectué du 28 Octobre au 08 Novembre 2010.

Il semble cependant que les différents acteurs soient parvenus à un accord politique, sursoyant à leur action contre le Décret du 27 Octobre et permettant ainsi l'avancée des choses. En effet, aucune autre décision du Conseil d'Etat n'est intervenue sur la question et tous les acteurs ont pris part au scrutin du 23 Janvier sur la base ce dernier découpage.

1.3 la désignation des candidats

Etant d'opinion que la démocratie interne aux partis politiques est un préalable nécessaire à la construction de la démocratie en général, la Mission à long terme d'EISA a entrepris des consultations à l'effet d'apprécier le mode de désignation des candidats à l'intérieur des partis politiques. Il ressort des différentes consultations menées que les principaux partis politiques ont observé la formalité des conventions électives préalables à la désignation des différents candidats.

Aux termes de l'Article 19 des Statuts du MLPC, « le Congrès investit le candidat du Parti aux élections présidentielles et donne mandat au Conseil Politique National et aux Unions Fédérales, sur proposition des Fédérations, pour investir les candidats aux autres élections ».

M. Martin Ziguelé a ainsi révélé à la Mission qu'il a été investi depuis le 16 Juin 2009 par son parti afin d'en défendre les couleurs aux futures élections présidentielles. Le fait marquant de ce congrès extraordinaire du MLPC, demeure l'exclusion du parti du Président Ange-Félix Patassé, à l'époque en exil.

Contestant son éviction du parti dont il réclame la paternité, ce dernier a fait l'option de se présenter en candidat indépendant jetant ainsi une lourde hypothèque sur l'unité de l'électorat du MLPC.

Le parti travailliste (KNK) a pour sa part procédé à l'investiture de ses candidats le 15 Mars 2010. Mais le phénomène marquant des primaires du parti au pouvoir reste la floraison des candidatures indépendantes de ministres aux Législatives. Par ailleurs, de nombreux membres de la famille du Président Bozizé autant que lui-même étaient en lice pour les Législatives. Il s'agit notamment de sa femme (Monique Bozizé), de deux de ses enfants (Francis et Socrate Bozizé) et son neveu (Sylvain Ndoutingai).

La Mission s'est interrogée sur cette prolifération de candidats indépendants liés au parti au pouvoir. De sources concordantes, il ressort que ce phénomène est essentiellement le fait des plus proches du président dont les candidatures n'auraient pas été retenues lors des primaires locales. Ce qui pourrait s'apparenter à un contournement de la volonté des militants du parti.

Au niveau national, la nomination des candidats a été marquée par la polémique relative au délai de dépôt des candidatures. En effet, à l'issue de la compression de la période de dépôt des candidatures du 28 au 08 Novembre 2010, certains partis de l'opposition avaient refusé de s'y plier entrainant leur forclusion.

Mais encore une fois le Président de la République interviendra pour accorder un délai de grâce de vingt quatre (24) heures à l'opposition lors de la réunion de concertation du 15 Novembre 2010. A l'issue de cette période, les candidatures suivantes ont été retenues

- **L'élection présidentielle**

FONDEMENT JURIDIQUE		✓ Articles 152 à 155 du Code électoral ✓ Décision N° 005/10 /CC de la Cour Constitutionnelle	
DOSSIERS RECUS PAR LA CEI		**DOSSIERS VALIDES PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE**	
Noms du candidat	**Parti politique**	**Noms du candidat**	**Parti politique**
1. François BOZIZE	KNK	1. François BOZIZE	KNK
2. Ange Félix PATASSE	Indépendant	2. Ange Félix PATASSE	Indépendant
3. Innocent Justin WILITE	CCR	3. Innocent Justin WILITE	CCR
4. Martin ZIGUELE	MLPC	4. Martin ZIGUELE	MLPC
5. Jean jacques DEMAFOUTH	NAP	5. Jean jacques DEMAFOUTH	NAP
6. Emile Raymond NAKOMBO	RDC	6. Emile Raymond NAKOMBO	RDC
7. Mathias GBOTOBGIA	Indépendant		
8. Lambert KOE Fodé	Indépendant		
9. Cléopas AZOUROUT	indépendant		

Le candidat Innocent Wilite sera par la suite écarté de la course par la Cour Constitutionnelle par décision du 07 Janvier 2011 pour émission d'un chèque sans provision devant couvrir le montant de cinq millions (5 000 000) de FCFA représentant la caution exigée par l'Article 159 du code électoral.

- **Les Législatives**

Les conditions d'éligibilité aux Législatives sont fixées par les Articles 199 et 200 du Code électoral. Contrairement à la Présidentielle, les dossiers de candidature aux Législatives sont analysées par la CEI qui en publie la liste des candidats retenus.

Le 13 Décembre 2010, une liste de huit cent quatre et vingt neuf (889) candidats a été publiée dont six cent vingt et quatre (624) sont affiliés à un parti politique. La proportion de femmes candidates est estimée à environ 9% ; ce qui laisse très peu de chance à une représentation féminine importante au sein du futur parlement.

L'autre fait marquant des candidatures aux Législatives est la perspective de cumul de mandats publics à travers la proportion des Ministres candidats. En effet, il a été rapporté à la Mission, qui l'a constaté, que sur les trente deux (32) Ministres que compte le gouvernement centrafricain, seize (16) sont en lice pour les Législatives dans différentes circonscriptions autant que le Président de la République, concourant dans le 4e Arrondissement de Bangui.

1.4 l'éducation civique et électorale

Après le peu d'engouement noté lors du recensement des électeurs, la sensibilisation et l'éducation civique des électeurs apparaissait comme un défi majeur à relever par l'administration électorale centrafricaine. La Mission à long terme a noté sur le terrain l'usage de plusieurs canaux de sensibilisation dont certaines organisations de la société civile.

En effet, le 05 Octobre 2010, un appel à proposition référencé 001/PACE/PNUD/2010 a été publié. Celui-ci visait la couverture des seize préfectures du pays. Cinq plateformes de la société civile ont ainsi été retenues pour mettre en œuvre le projet sur le terrain. Il s'agit de :

- La Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP)
- L'Association de Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC)
- L'Observatoire National des Elections (ONE)
- L'Organisation Centrafricaine des Droits de l'Homme (OCDH)
- Le MUR Africa Universel

Tous les acteurs de la sensibilisation rencontrés par la Mission ont souligné le retard avec lequel les activités ont commencé sur le terrain. En effet, certains de ces acteurs ont confié n'avoir signé leur contrat le 10 Janvier 2011 tandis que les affiches devant servir de support de sensibilisation leur aurait été remises le 20 Janvier 2011, soit à trois jours du scrutin.

Ce retard a incontestablement retenti sur les capacités de ces structures de la société civile à mener des campagnes plus compréhensives et efficace, touchant l'ensemble des populations cibles. Par ailleurs, la mission a noté que certaines de ces structures ont été non seulement chargé de la sensibilisation et de l'éducation électorale mais aussi de former les agents des partis politiques ; ce qui devenait plus improbable compte tenu du retard au démarrage.

Outre la société civile, la presse a joué un rôle assez notable dans la sensibilisation des électeurs. En effet, la radio Ndeké Luka a constamment relayé des messages de sensibilisation en partenariat avec le NDI et sur un financement de l'USAID. Elle a profondément aménagé ses programmes afin d'accorder une part belle aux programmes électoraux en français et en langue Sango. Il s'agit de :

- « Invité présidentiel » consacré à l'interview d'un candidat à l'élection présidentielle ;

- « Mes Idées, Mon Programme » destiné à informer les populations des programmes des différents candidats relativement à certaines thématiques bien déterminées ;
- « Question à la CEI » destiné à permettre à l'administration électorale d'informer et de sensibiliser les populations ;
- « Débats Spécial législatives » ouvert contradictoirement aux candidats à la députation ;
- « Le journal de campagne » qui est une lucarne d'information sur les activités des candidats (meetings, rassemblements, conférence de presse)

La presse privée écrite a cependant rapporté à la Mission qu'elle a été tenue en marge de cet élan de sensibilisation. L'autre fausse note de cette étape importante du processus reste la défaillance de la télévision centrafricaine. Celle-ci, déjà affaiblie par une couverture n'allant pas au-delà de la capitale, a connu une panne d'émetteur du 05 Décembre au 23 Janvier 2011.

2. LA CAMPAGNE ELECTORALE

La campagne électorale a été officiellement lancée le 10 Janvier 2011 et elle a pris fin le 21 Janvier 2011 à minuit selon les dispositions de l'Article 54 Alinéa 2 du Code électoral. La Mission de l'EISA s'est intéressée aux questions relatives au contexte politique et sécuritaire de la campagne, aux ressources des partis politiques engagés ainsi qu'à leur accès aux médias publics.

2.1 Le contexte politique et sécuritaire de la campagne

Consciente que l'environnement sécuritaire constitue une question connexe au processus électoral en lui-même dont elle conditionne inévitablement la bonne mise en œuvre, la Mission de l'EISA s'est interrogée si toutes les conditions étaient réunies pour assurer la liberté des mouvements mais aussi la sécurité des différents candidats engagés dans la course à un mandat électif.

Le Ministre en Charge du DDR a rassuré la Mission quant aux efforts consentis par le gouvernement afin d'assurer un processus électoral paisible et sécurisé. En effet, parmi les mécanismes mis en place de longue date à cet effet, figure la loi N°08.020 du 13 Octobre 2008 portant amnistie générale des personnalités, militaires, éléments et responsables civils des groupes rebelles consécutive à de longues négociations avec certaines forces armées contrôlant une partie du territoire.

Mais devant le retard accusé par le processus de DDR et le souci de respecter l'échéance du 23 Janvier 2011, le gouvernement a entrepris d'obtenir un compromis avec les forces en présence afin d'assurer des élections paisibles.

Le Ministre en charge du DDR, en dehors des partenaires internationaux, aurait donc engagé des pourparlers avec les responsables politico-militaires dont ceux de l'UFDR et de l'APRD avaient déjà commencé à travailler conjointement avec les forces régulières à la pacification du territoire. Les discussions ont ainsi abouti, le jeudi 13 Janvier 2011, à la signature d'une trêve par laquelle les mouvements politico-militaires se sont engagés à appuyer les forces de défense et de sécurité dans le déploiement, la sécurisation du matériel électoral ainsi que la sécurité des candidats en campagne dans les zones de conflits, pour la réussite du processus électoral.

Par ailleurs, tous les responsables des mouvements politico-militaires signataires de l'Accord de paix global de Libreville (sauf la Convention des patriotes pour la justice et la paix) ont été nommés conseillers à la présidence de la République auprès du ministre délégué en charge du DDR. Ils devraient désormais appuyer le ministre délégué dans la mise en œuvre de ce programme après les élections.

La Mission a noté, de fait, un cadre politique généralement favorable au déroulement d'une campagne apaisée et compétitive. Elle a, en effet, relevé que d'une manière générale tous les partis politiques jouissaient aussi bien de la liberté de mouvement, que de la liberté de réunion et d'expression. La Mission a cependant relevé que cette ambiance propice a été troublée par certains incidents isolés dont le plus notable demeure l'attaque perpétrée le 12 Janvier 2011 par des éléments de la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP) contre un convoi de campagne du MLPC à Ouadda dans la région de Birao II. Ceux-ci ont été dépouillés de leurs matériels de campagne et de leurs biens. Cet incident a mis encore une fois en lumière le caractère fragile et volatile du climat sécuritaire entourant la tenue du scrutin du 23 Janvier 2011.

En dehors de cela, la presse s'est faite bien souvent l'écho de dérives - toutefois isolées sans que la Mission ne puisse en avoir confirmation. Il s'agit notamment :

- Du molestage d'un militant du MLPC devant le stade Bonga-Bonga;

- De caravanes de deux candidats aux Législatives qui se seraient affrontées faisant un bilan de plusieurs blessés ;
- D'un groupe de jeunes membres d'une cellule d'appui du MLPC qui aurait été agressé au quartier Bouga 1 (dans le 5ème arrondissement de Bangui) dans la nuit du mercredi 12 Janvier aux environ de 20 heures.

2.2 Les ressources des partis politiques

La Mission a relevé un profond déséquilibre, en termes de ressources déployées, entre les partis engagés dans la campagne électorale centrafricaine. En effet, alors la couleur orange du parti au pouvoir paradait dans toutes les rues de la capitale, Bangui, et des villes voisines visitées par la Mission (MBaïki et Sibut), l'opposition affichait une timidité liée selon elle à des questions financières. Ce qui pose incontestablement la question du financement des partis politique en RCA.

En effet, l'Ordonnance relative aux partis politiques et au statut de l'opposition en RCA dispose en son article 44 que « l'Etat participe au financement des partis et groupements politiques par des subventions annuelles de fonctionnement au prorata du nombre des députés à l'assemblée Nationale ». Au surplus, l'Article 46 de l'ordonnance dispose : « l'Etat prend en charge une partie des dépenses électorales des partis et groupements politiques :

- En remboursant 50% du plafond autorisé des frais et dépense de campagne électorale ;
- En mettant à la disposition des candidats à l'élection présidentielle et des partis ou groupements politiques participant aux autres élections, le matériel et le personnel nécessaires pour assurer une couverture médiatique égale pour tous ».

Malgré ces dispositions des plus claires, les leaders de l'opposition ont confié à la Mission que les mesures d'application de ce texte n'ont jamais été prises en compte par le gouvernement au point où leurs partis fonctionnent sur leurs propres fonds issus essentiellement des cotisations des membres. Par contre, ils ont attribué la visibilité du parti au pouvoir au fait qu'il puiserait dans les finances publiques ainsi que dans l'Administration et le parc automobile de l'Etat les moyens de son action.

Tous les partis de la majorité présidentielle aurait perçu ainsi des fonds publics 5 000 000 FCFA pour la campagne électorale. De même les associations affiliées à la majorité Présidentielle auraient perçu la somme de 2 000 000 FCFA tandis que chaque candidat de la majorité présidentielle recevait personnellement 5 000 000 FCFA. Les libéralités publiques seraient largement étendues aux structures locales du parti présidentiel et aux présidents fédéraux qui auraient bénéficié chacun d'un véhicule Pick-up avec du carburant et 20 000 FCFA chacun.

Interrogé sur la véracité de ces allégations, l'un des responsables du parti au pouvoir a confié à la mission que les autres (l'opposition) ont dirigé le pays et se seraient comportés de la sorte de manière qu'il comprend difficilement les raisons de leurs plaintes.

La Mission est d'avis qu'une telle pratique, confortée par la candidature aux Législatives de 50% des membres du gouvernement, n'est pas de nature à assurer une égalité de chance des candidats.

2.3 L'accès des candidats aux médias

La question de l'accès aux médias se pose plus spécifiquement à l'égard des médias publics. Elle comporte tout son intérêt quand l'on sait que l'opposition centrafricaine n'a eu de cesse que de dénoncer un déséquilibre dans le traitement fait aux différents partis ainsi que la non accessibilité de ces médias.
Dans le souci d'assurer un équilibre des candidats et un accès équitable aux médias de service public, le Haut Conseil de la Communication (HCC) a, par décision N° 004/11 du 07 Janvier 2011, déterminé une répartition des temps d'antenne entre les différents candidats à la présidentielle. En effet Selon cette Décision, « il est accordé à chaque candidat un temps de parole équitablement fixé à trente (30) minutes » aussi bien à la Radio centrafricaine qu'à la Télévision.

Les différents candidats rencontrés ont affirmé leur satisfaction quant à la lucarne qui leur est offerte tout en fustigeant la confusion entre les activités du Chef de l'Etat et du candidat qu'est le Président sortant.

La radio Ndeké Luka a pour sa part défini un ordre de passage des candidats pour ce qui concerne les émissions « L'Invité Présidentiel » et « Mes idées Mon Programme ».

Par ailleurs sous l'égide de l'organe régulateur, un code de bonne conduite des partis politiques, préparé depuis le 26 Février 2010 et revisité pour l'occasion, a été adopté le 15 Décembre 2010 par les différents acteurs. Ce mécanisme a permis au Haut Conseil d'effectuer un monitoring des médias afin de veiller non seulement à un accès équitable aux médias publics mais aussi à ce que les organes de presse écrite et les programmes des services de radiodiffusion sonore et de télévision ne contiennent aucune incitation à la haine ou la violence. Des communiqués constants fustigeant les dérives ont été publiés par l'organe de régulation durant toute la campagne électorale, contribuant à apaiser le ton.

3. LE JOUR DU VOTE

Conformément au calendrier arrêté par la CEI, les élections présidentielles et législatives en RCA se sont tenues le dimanche 23 Janvier 2011. La Mission à long terme de l'EISA s'est pour l'occasion fondue avec les observateurs de la Mission à court terme déployés (équipes mixtes) afin d'observer les opérations électorales.

3.1 Les bureaux de vote

La Mission a observé, le jour du vote, les questions relatives à l'emplacement, la composition et l'organisation des bureaux de vote visités. Elle a pu ainsi noter les points suivants :

- **La ventilation des bureaux de vote :** le Code électoral centrafricain dispose que soixante (60) jours avant le délai de la campagne électorale le nombre et la localisation des bureaux de vote sont arrêtés et publiés par la CEI.

  La Mission à long terme, à l'issue des observations faites et des consultations avec les différents acteurs aussi bien à Bangui que dans les différents villes visitées, note que cette disposition n'a pas été respectée par l'administration électorale. En effet, la plupart des électeurs rencontrés ont confié avant le scrutin ne pas savoir encore exactement leur bureau de vote. Au surplus, la Mission a noté que pour l'essentiel les votants ont pris connaissance de leur bureau de vote le jour du scrutin occasionnant un grand désordre dans l'ensemble des centres. Ce qui a eu une profonde répercussion sur l'ouverture des bureaux de vote.

- **L'ouverture et la fermeture des bureaux de vote :** conformément à l'Article 3 du Décret portant convocation du collège électoral,[3] les bureaux de vote sont censés ouvrir à 06 heures et fermer à 16 heures.

  La Mission de l'EISA a noté qu'aucun des bureaux de vote visités par ses équipes n'a ouvert à temps. La moyenne pourrait être située entre 1 heure 30 minute et 2 heures de retard. Les raisons fondamentales tiennent à ce que les bureaux n'ont été installés et organisés que le matin du vote. Par ailleurs le matériel électoral est parvenu bien souvent dans les bureaux en retard. Toutefois, la Mission a noté que le personnel du bureau de vote a tenu compte non seulement du retard dans l'ouverture mais aussi de la présence de votants dans la queue à la clôture du vote, permettent- à ces derniers d'exprimer leurs voix.

- **L'organisation des bureaux de vote :** le Code électoral, déterminant le nombre du personnel électoral, dispose que ceux-ci, au nombre de trois (03), sont nommés quarante cinq (45) jours avant la campagne électorale par le Ministère en charge de l'Administration du territoire sur proposition de la CEI.

  La Mission a noté que cette disposition n'a été que partiellement respectée. En effet, si le personnel électoral était effectivement au nombre de 3 au jour du vote, sa nomination s'est faite tardivement occasionnant non seulement sa formation approximative et expéditive par les Commissaires de la CEI mais également la quasi impossibilité pour les candidats de vérifier les spécimens de leur signature.

  Les opérations de vote se sont déroulées bien souvent dans des salles exigües favorisant peu le confort des opérations même si, dans l'ensemble, le personnel avait organisé les bureaux de manière à permettre la fluidité de celles-ci.

- **Le déroulement des opérations électorales :** Les procédures du vote sont essentiellement décrites par le IX du Code électoral (Articles 76 à 82). La Mission a noté un effort considérable du personnel électoral en matière d'application de procédures uniformes. Elle a, par ailleurs, noté que les personnes le nécessitant pour, une raison ou une autre, bénéficiaient de

[3] Décret N° 10.224 du 30 juillet 2010 portant convocation du corps électoral

l'assistance de celui-ci. Toutefois, la Mission a relevé que dans l'ensemble ce personnel ne prêtait que très peu d'attention à la vérification de l'encre indélébile sur le doigt du votant avant de lui remettre son bulletin.

De même, certaines urnes sont restées non scellées pendant toute la durée du vote. Dans le 4e Arrondissement par exemple, un superviseur de la CEI a expliqué que les scellés doivent être uniquement utilisés après le dépouillement. Cela pose incontestablement le problème de la formation du personnel électoral.

Dans l'ensemble des centres de vote, enfin, si l'équipe de l'EISA a noté une forte mobilisation des électeurs, elle a aussi relevé que nombreux se plaignaient de ne pas figurer sur la liste électorale quoiqu'étant détenteurs de cartes d'électeur. Si dans la majorité des cas, ceux-ci étaient refoulés par le personnel électoral, la Mission a constaté que dans certains bureaux de vote des « superviseurs » de la CEI sont intervenus pour demander au personnel du bureau de vote d'ouvrir exceptionnellement une liste additionnelle où seraient inscrites ces personnes afin de les admettre à voter.

Une telle mesure est critiquable d'abord en ce qu'elle a été inégalement appliquée rompant ainsi le principe de l'égalité du vote et des citoyens. Ensuite dans un contexte où la liste électorale n'a nullement été contestée en bonne et due forme et où les cartes d'électeurs ne répondent à aucune garantie de fiabilité, la Mission est d'opinion que cette mesure pourrait avoir donné lieu à de graves abus.

3.2 Le matériel électoral

La Mission a noté dans l'ensemble que le déploiement du matériel électoral dans les bureaux de vote s'est effectué avec beaucoup de retard influençant de ce fait le début des opérations électorales. Ce déploiement tardif peu se justifier, pour ce qui est de certaines localités, par les conditions de leur accessibilité.

La Mission a relevé, s'agissant des bulletins de vote, que les bureaux de vote en étaient suffisamment pourvus. Toutefois, à l'ouverture, certains bureaux faisaient état de manque de procès verbaux ou d'encre indélébile.

3.3 Le secret du vote

L'Article 64 du Code électoral dispose qu'un ou plusieurs isoloirs sont installés dans les bureaux de vote de manière « à ne pas dissimuler au public les opérations électorales tout en assurant le secret de vote ».

La Mission a noté la présence d'isoloirs dans les bureaux de vote suivant les requis de la loi. Elle a, par ailleurs, relevé ceux-ci étaient disposés de sorte que le secret du vote était dans l'ensemble assuré aux électeurs ; le personnel électoral insistant même parfois pour que ceux-ci utilisent les isoloirs. Toutefois, pour ce qui est de l'assistance aux personnes analphabètes, la Mission relève que le secret du vote a été fortement érodé. En effet, l'électeur se voyait demander publiquement et à haute voix pour quel candidat il ou elle entendait voter. Par la suite, le représentant du candidat était prié de porter assistance à l'électeur « de son candidat ».

4. LE DEPOUILLEMENT DES VOIX

Les règles régissant les conditions du dépouillement des voix sont précisées au titre X du Code électoral.

La mission a noté que le dépouillement s'est fait, conformément à la loi, au bureau de vote et devant l'ensemble des personnes autorisées dans des conditions suffisantes de transparence. En outre, après la proclamation des résultats dans le bureau de vote, le personnel électoral a procédé aussitôt à l'affichage devant le bureau de vote.

La Mission a relevé, cependant, les points suivants :

- Des hésitations du personnel électoral quant à la procédure de dépouillement, nécessitant l'intervention des commissaires superviseurs présents ;
- Une appréciation différenciée de la notion de bulletin nuls ayant conduit à l'annulation de certaines voix traduisant valablement l'intention de l'électeur ;
- La non remise de Procès Verbaux aux représentants de candidats comme le prévoit l'Article 87 ;

[4] Articles 83 à 90

- La présence, parfois, au dépouillement de personnes non autorisées par la loi en raison de l'absence de portes et de fenêtres dans les salles érigées en bureaux de vote.

Elle a, par ailleurs, noté que le dépouillement s'est fait dans des conditions logistiques assez précaires liées essentiellement à l'absence d'éclairage adéquat (usage de bougies dont les flammes étaient menacées par le vent vu que les salles n'avaient ni portes ni fenêtres).

5. LA PHASE POST ELECTORALE

La Mission à long Terme de l'EISA, conformément à son cahier des charges, a dès la fin des opérations de vote entrepris l'observation des étapes ultérieures que sont l'acheminement et la compilation des voix, la proclamation des résultats ainsi que le recours y afférent.

5.1 L'acheminement et la compilation des voix

La MOE de l'EISA est d'avis que la collecte et la compilation des voix résultant des opérations de vote comporte un enjeu certain quant à la crédibilité des résultats proclamés par l'administration électorale. C'est pourquoi elle a entrepris des contacts afin de cerner la procédure mis en place par la CEI à cette fin.

La Mission a constaté que les plis électoraux ont été transmis essentiellement par voie routière. Les transmissions étaient assurées dans l'ensemble par des agents des Forces Armées centrafricaines (FACA) ou de la MICOPAX, accompagné d'un agent de la CEI. La Mission est d'avis que cet acheminement s'est fait dans l'ensemble dans des conditions prêtant à caution.

Dans tous les cas, les opérations de centralisation ou de compilation des résultats ont commencé pratiquement 5 jours après le scrutin. Elles regroupent selon le manuel produit à cet effet et le mode opératoire cinq (05) étapes :

- La réception et la centralisation des plis électoraux ;
- Le collationnement ;
- Le dépouillement et le contrôle de qualité ;
- La compilation et l'apurement des résultats ;
- L'archivage des plis destinés à la CEI.

Il est à noter que ces opérations visant à consolider les résultats nationaux tant pour les Législatives que pour les Présidentielles ont été boycottées par les autres partis politiques impliqués dans le processus électoral. Seuls les délégués du parti au pouvoir y ont été représentés. Les demandes faites par la Mission pour assister à la compilation puis à l'apurement des résultats ont reçu une fin de non recevoir au motif que seuls les agents de la CEI y étaient habilités.

La Mission est d'avis que de telles pratiques restrictives sont de nature à entacher la transparence des opérations exécutées qui d'ailleurs peuvent être sujette à erreurs. Et de fait, les observateurs de l'EISA ont noté un manque de rigueur dans le service contrôle, qualité et validation des résultats car ce service avait laissé passer plusieurs erreurs.

Dans la circonscription de Kaga Bandoro, par exemple, où 9 candidats étaient enregistrés pour les Législatives, le candidat Gilbert Gremale du PDCA a été omis dans le traitement des résultats qui avaient été archivés. Il a fallu qu'un observateur de l'EISA, pour avoir observé le jour du vote dans la même région, constate cette omission et la porte à l'attention du personnel électoral.

Par ailleurs, le 04 Février 2011 alors que les résultats provisoires des Présidentielles avaient déjà été publiés et archivés au niveau de la CEI, nos observateurs ont assisté à 9h50 à l'arrivée d'autres Procès Verbaux de la région de la Ouaka la 3ème région la plus peuplée de la RCA.

La Mission de l'EISA estime que ces dysfonctionnements ne concourent nullement à favoriser l'adhésion de tous les acteurs aux résultats découlant d'un tel processus de compilation. Bien au contraire, ils entachent gravement la fiabilité des résultats proclamés.

5.2 La proclamation des résultats provisoires

Le Code électoral centrafricain, en son Article 88 qui décrit la procédure du décompte des voix, dispose que le président du bureau de vote, après le dépouillement, fait acheminer les plis électoraux à la CEI locale dont il dépend. Ainsi, les résultats provisoires de la circonscription sont transmis à la CEI centrale qui procède à un recensement général avant de proclamer les résultats provisoires dans les délais fixés pour chaque scrutin.

La Mission s'est posée la question de savoir le délai dont dispose la CEI pour proclamer ses résultats provisoires. A ce niveau, elle note que le Code électoral reste laconique, se contentant de disposer que la Cour Constitutionnelle, « dans un second temps » après les opérations de la CEI, proclame les résultats de l'élection « dans les quinze (15) jours qui suivent le scrutin ».

Pour la Mission, une telle disposition est imprécise et peut comporter des difficultés techniques dans le cas où la proclamation des résultats provisoires par la CEI trainait en longueur, érodant ainsi le délai imparti par la loi à la Cour Constitutionnelle. Par ailleurs, l'Article 171 du Code dispose que « les contestations sont déposées dans un délai de dix jours après la publication des résultats provisoires ».

La Mission constate que les résultats de la Présidentielle ont été publiés par la CEI le 1er Février 2011 ; soit neuf (09) jours après le scrutin. Ce délai associé au délai de saisine mettrait la Cour hors délai pour proclamer les résultats définitifs.

Toujours est-il que les résultats publiés le 1er Février 2011, donnant le Président Bozizé vainqueur au 1er tour, s'articulent de la manière suivante :

N°	Noms des candidats	Voix obtenues	%
1	Bozizé Yangouvonda François	607 184	66,08
2	Patassé Ange Félix	184 716	20,10
3	Demafouth Jean Jacques	24 980	2,72
4	Nakombo Emile gros Raymond	42 591	4,64
5	Ziguelé Martin	59 370	6,46
Total		**918 841**	**100,00**

Le fait marquant de ces résultats réside dans le fait qu'ils portent sur un taux de compilation de 72,67% (3 356 bureaux sur 4 618) et suggèrent un taux de participation de 54,01%, contraire à l'engouement observé le jour du vote.

Des contacts initiés afin de comprendre ces indicateurs, il ressort, de sources diplomatiques bien introduites, que la CEI aurait subi des pressions afin de rendre public les résultats déjà en sa possession. Et de fait, le week-end avant cette publication, la CEI avait confié à certains diplomates de la place qu'elle serait à un taux de compilation d'environ 50%.

La Mission s'interroge quant à l'opportunité de publier des résultats qui ne prennent pas en compte toutes les données du terrain, laissant de côté certaines voix. Une telle situation prête le flanc à de nombreuses questions de nature à infirmer la perception du citoyen, et aussi des acteurs politiques, quant au sérieux et la bonne foi de l'administration électorale : Quelles sont ces voix non prises en compte ? Existe-il une systématisation en la matière ; c'est-à-dire une région ou un groupe était-il spécialement visé ? La Mission est d'avis que seul un audit poussé en la matière pourrait éclairer d'avantage sur ces questions et éventuellement réhabiliter la CEI dans la perception que l'on a de son travail.

Pour ce qui est des Législatives dont les résultats ont été proclamés le 6 Février 2011, trente cinq (35) candidats étaient élus d'office au 1er tour. Ceux-ci se décomposent de la manière suivante : vingt sept (27) du KNK, un (1) du MLPC et sept (7) indépendants dont nombreux sont de la mouvance du parti au pouvoir. Parmi ces élus figurent fort heureusement cinq (5) femmes.

Parmi ces élus, l'on note surtout, au titre de la famille nucléaire du Chef de l'Etat, la présence de M. François Bozizé lui-même, élu dans le 4ème Arrondissement de Bangui au titre du KNK, sa femme Monique Bozizé élue dans la circonscription de Bimbo 2 au titre du KNK et deux de ses fils (Francis Bozizé élu à Kabo au titre du KNK et Socrate Bozizé élu en indépendant à Gambo).

6. L'ADHÉSION ET LE RECOURS DES PARTIS POLITIQUES

Les partis de l'opposition réunis au sein du Collectif des Forces du Changement (CFC) ont, dès les lendemains du scrutin, tenu un point de presse fustigeant en bloc les conditions du scrutin du 23 Janvier 2011 qui, selon eux, auraient été marquées par de nombreuses fraudes et irrégularités. Par conséquent, outre le retrait de leurs représentants de la CEI et donc des opérations de compilation des voix, ils ont annoncé ne pas reconnaitre a priori les résultats issus de ce double scrutin.

Soucieuse de comprendre la situation, la Mission a entrepris des consultations avec l'opposition qui lui a remis un tableau synoptique des irrégularités qu'elle a constatées. Il ressort de ces consultations que les candidats de l'opposition sont tous d'avis d'user des voies de recours conventionnelles en la matière en saisissant la Cour Constitutionnelle à l'effet de faire annuler les résultats issus de ce scrutin.

Toutefois, la Mission a noté les points suivants qui risquent de rendre illusoire un tel recours :

- Les candidats contestant la régularité des élections du 23 Janvier 2011, n'ont pas obtenu les Procès Verbaux du vote et du dépouillement de la totalité des bureaux de vote ;
- La plupart des irrégularités constatées par les partis de l'opposition n'ont pas été dûment enregistrées sur les différents procès verbaux du vote et du dépouillement quoique celles-ci soient soutenues par les témoignages de leurs représentants.

Le candidat Ange Félix Patassé a été le premier à saisir les instances judiciaires le 6 Février 2011, suivi de M. Martin Ziguelé (8 Février 2011) et enfin M. Emile Nakombo (le 10 Février 2011). Tous ces recours ont été reçus et enregistrés par la Cour Constitutionnelle conformément aux dispositions de l'Article 171 du code électoral.

Aux termes de l'article 174, la Cour dispose d'un délai maximum de trente (30) à compter de l'enregistrement des requêtes de contestation pour rendre sa décision. Cette disposition semble contredire l'Article 93 qui dispose que la Cour proclame les résultats dans un délai de quinze (15) jours à compter de la fin du scrutin.

2 PARTIE II : LE DEUXIEME TOUR DES LEGISLATIVES

1. Le contexte politique presidant au 2nd tour des legislatives
2. Le cadre constitutionnel et legal des operations du 2nd tour
3. Le cadre securitaire du 2nd tour des legislatives
4. La campagne electorale
5. L'acces aux medias
6. La sensibilisation et l'education civique
7. Le jour du scrutin

PARTIE II : LE DEUXIEME TOUR DES LEGISLATIVES

Redéployée afin d'observer les différentes opérations électorales devant conduire le peuple centrafricain à désigner, à l'issue d'un second tour des élections législatives, la totalité de ses représentants, la MOE de l'EISA a porté son intérêt sur les points d'attention suivants :

- le contexte politique du 2nd tour des législatives
- le cadre légal présidant aux opérations du 2nd tour
- le contexte sécuritaire des activités électorales
- la campagne électorale menée par les candidats en lice
- l'accès aux médias publics et privés
- la sensibilisation et l'éducation des électeurs
- le jour du vote
- l'acheminement et la compilation des voix

1. LE CONTEXTE POLITIQUE PRESIDANT AU 2Nd TOUR DES LEGISLATIVES

Le 1er Février 2011, la Commission Electorale Indépendante (CEI) proclamait les résultats provisoires du scrutin présidentiel, assurant une majorité absolue au Président François Bozizé (66,08% des voix) face à ses adversaires qu'étaient l'ex-Président Ange-Félix Patassé (20,10%), l'ex-Premier Ministre Martin Ziguelé (6,46%), M. Jean Jacques Demafouth (2,75%) et M. Emile-Gros Raymond Nakombo (4,64%).

Saisie en recours, par l'opposition, contre ces résultats, la Cour Constitutionnelle centrafricaine a confirmée, le 12 Février 2011, la victoire au 1er tour du Président Bozizé avec plutôt 64,37% des voix. Parallèlement, le 6 Février 2011, la CEI a proclamé les résultats provisoires des Législatives donnant une majorité d'élus au 1er tour issus du parti au pouvoir (27 sur les 35 sièges pourvus au 1er tour).

Dénonçant de graves irrégularités constatées lors des scrutins du 23 Janvier 2011, l'opposition qui avait déjà retiré ses représentants de la Commission Electorale Indépendante (CEI) avant la proclamation des premiers résultats provisoires, va entrer en discussions internes desquelles naitra le Front pour l'Annulation et la Reprise des Elections de 2011 (FARE-2011).

Porté sur les fonds baptismaux le 4 Mars 2011, celui-ci vise, entre autres, à défendre la Constitution de la République Centrafricaine, puis à préserver les acquis démocratiques tout en obtenant l'annulation et la reprise des élections groupées du 23 Janvier 2011, le strict respect de la constitution, du Code électoral et des recommandations du Dialogue Politique Inclusif (DIP). Par ailleurs, ce mouvement hétéroclite fait de partis politiques et candidats ayant concouru le 23 Janvier (MLPC, RDC, le Président Patassé notamment) entend obtenir la dissolution de la CEI et sa recomposition dans la perspective d'un nouveau scrutin plus crédible.

La Mission de l'EISA note que le FARE, qui se veut une plateforme de pression de l'opposition centrafricaine, opère cependant une recomposition des mouvements précédents que sont l'Union des Forces vives de la Nation (UFVN), créée dans la foulée du Dialogue Politique Inclusif (DIP), et le Collectif des Forces du Changements (CFC). En effet, un acteur comme M. Jean Jacques Demafouth, leader de la Nouvelle Alliance pour le Progrès (NAP) et tête de file de l'opposition armée de l'Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD), s'il était membre du CFC, a marqué ses distances vis-à-vis du FARE.

Lancé le 9 Mars 2011, le FARE a un appel au boycott du 2nd tour des Législatives notifiant par la même occasion à la CEI sa volonté d'obtenir le retrait de ses candidats « en ballotage ». Pour sa part, en réponse à l'opposition, le parti au pouvoir, revêtu de sa légitimité renouvelée et consacrée par une cérémonie d'investiture organisée le mardi 15 Mars 2011 à Bangui, a entrepris

de tenir cette dernière au respect à travers des mesures restrictives des libertés civiles et politiques. En effet, en l'absence de toute consécration formelle (absence de texte en la matière), les leaders du FARE se sont vus interdits de fait de sortir de Bangui et du pays, dit-on, pour des raisons de «sécurité intérieure».

Ainsi, par deux fois, le candidat indépendant Ange Félix Patassé, par exemple, s'est vu refusé une évacuation sanitaire alors que, de l'avis de ténors de l'opposition corroboré par certaines chancelleries sur place, celui-ci se trouvait dans un état de santé préoccupant.

La Mission a également relevé l'interdiction du meeting prévu par le FARE le 25 Mars 2011, sur la place Marabéna à Bangui. Les observateurs de l'EISA ont pu, de fait, constater la présence des forces de l'ordre sur les lieux pressentis pour le rassemblement. De tels actes liberticides ne concourent nullement à l'instauration d'un climat de dialogue propice à l'apaisement des tensions politiques en RCA et, couplée du boycott de la suite du processus par une frange significative de l'opposition, pourrait, à terme, être préjudiciable à la paix civile et sociale en RCA.

La MOE de l'EISA a, en outre, relevé que le 2nd tour des élections Législatives était prévu pour se tenir le 27 Mars 2011, alors que le contentieux résultant du 1er tour n'avait pas encore été examiné et vidé, la Cour Constitutionnelle ne disposant en la matière que d'un délai de deux mois à compter de la transmission des requêtes en annulation par la CEI (Article 209 du Code électoral). Des contacts faits par les observateurs, il a été rapporté qu'une telle situation avait déjà existé en RCA sans que cela ne pose aucun inconvénient sérieux.

La Mission est d'avis qu'un tel mode opératoire pose d'énormes problèmes à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue logique d'abord, une telle entreprise présente un certain caractère anachronique ;

- Ensuite, sur un plan technique, organiser un 2ème tour sur la base de résultats provisoires n'ayant pas eu la confirmation de l'institution devant leur accorder leur caractère définitif et donc incontestable, parait

périlleux en ce sens qu'il pourrait aboutir à l'élection d'un candidat qui ne devrait éventuellement pas être qualifié pour le 2nd tour.

La Mission s'interroge en pareil cas comment la difficulté pourrait être levée ; déchoir l'élu en question en organisant de nouvelles élections ou élever automatiquement le candidat venu en 2e place à la qualité d'élu ?

- Du point de vue financier enfin, vu l'ampleur des recours liés au 1er tour, l'organisation de nouvelles élections consécutive à la déchéance des candidats élus en pareille circonstance pourrait engager de nouvelles dépenses que l'on aurait pu éviter si le contentieux du 1er tour avait été vidé préalablement au 2nd tour.

Les efforts déployés par la Mission afin de rencontrer la Cour Constitutionnelle et discuter ces questions n'ont pu malheureusement être couronnés de succès.

2. LE CADRE CONSTITUTIONNEL ET LEGAL DES OPERATIONS DU 2nd TOUR

La Loi Electorale N° 09.016 portant Code Electoral de la République Centrafricaine, en son Art. 194, introduit un scrutin législatif à deux tours, dans le principe théorique cela est une bonne chose puisque les candidats élus bénéficient de la légitimité populaire.

Toutefois, il y a lieu de noter que très peu de démocraties dans le monde instituent un scrutin législatif à deux tours. Le cas centrafricain est encore plus exceptionnel puisqu'à la différence de certaines démocraties, le deuxième tour donne lieu à une compétition non pas entre deux candidats arrivés premier au premier tour mais entre candidats ayant obtenus plus de 10%.

Il se passe donc que dans certaines circonscriptions telles que Bozoum, cinq candidats se retrouvaient au second tour. Dans d'autres cas encore, quatre candidats étaient en compétition. Mais d'une façon générale, les circonscriptions présentaient trois candidats. Ceci enlève la raison pour laquelle un second tour est organisé, c'est-à-dire la recherche de la légitimité du candidat élu. Avec quatre ou cinq candidats ayant obtenu plus de 10% au second tour il faut s'attendre à ce que le candidat élu le soit à une très faible

majorité. L'on perd donc l'opportunité d'une bataille électorale sur de nouvelles bases.

Ainsi, en faisant passer au second tour tous les candidats ayant obtenu 10% au premier tour, le code électoral ne contribue pas à la construction et à la mise en place d'un système de partis nécessaire a la consolidation de la jeune démocratie Centrafricaine. En outre, le système d'élection majoritaire directe même s'il est à deux tours ne semble pas être suffisamment être inclusif de toutes les forces politiques de l'échiquier national. Un pays post-conflit et qui a connu de longues crises militaro-politiques comme la RCA devrait réfléchir sur la nécessité d'adopter une élection proportionnelle qui permet l'utilité de chaque vote, l'inclusion de tous les partis d'envergure nationale, mais également d'une démocratie réellement représentative.

En ce qui concerne les membres de l'Assemblée Nationale, ils sont élus pour un mandat de cinq ans renouvelable, au suffrage universel direct et au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés. Est déclaré élu au premier tour, dans chaque circonscription électorale, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au cas où aucun candidat n'est élu au premier tour, sont seuls autorisés à se présenter au second tour du scrutin, les candidats ayant obtenu le minimum requis de 10% des suffrages exprimés. Toutefois, un candidat peut être proclamé élu au premier tour s'il a obtenu, à lui seul, le minimum requis de 10% des suffrages exprimés.

Au cas où au premier tour aucun des candidats n'atteint le seuil de 10% des suffrages exprimés, seuls les trois candidats arrivés en tête sont qualifiés pour se présenter au second tour. Dans ce cas-là, le candidat qui obtient la majorité simple est déclaré élu au second tour.

3. LE CADRE SECURITAIRE DU 2nd TOUR DES LEGISLATIVES

La RCA est un Etat post-conflit impliqué dans un processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) qui n'est pas encore arrivé à son terme. La conséquence en est que la situation sécuritaire demeure encore précaire, surtout dans le Nord Est, dans les zones sous le contrôle de la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP) et celles qui, dans le Sud Est, sont en proie aux incursions de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA).

Le caractère mobile de la LRA et les attaques meurtrières de la CPJP laissaient planer une certaine hypothèque sur l'organisation du 2nd tour dans certaines localités du pays. Et de fait, les villages de Gouada et de Lemena dans les environs de Ndélé ont fait l'objet d'attaque par des éléments rebelles de la CPJP le 21 Mars 2011.

La MOE de l'EISA a pris attache avec le directeur de la sécurité de la CEI afin de comprendre le dispositif mis en place pour favoriser la bonne tenue du 2e tour. Celui ci a donné des assurances sur la capacité des Forces Armées Centrafricaines (FACA) à faire face aux défis sécuritaires avec l'appui de la Mission de Consolidation de la Paix (MICOPAX) de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Malgré cela, la MOE de l'EISA a pu relever, à travers la presse, la persistance de faits d'insécurité pouvant nuire à la quiétude des opérations électorales. Ainsi par exemple, des hommes armés non identifiés ont pris d'assaut le village de Boyo dans la circonscription de Bambari 3 (Ouaka) dans la matinée du 27 Mars 2011, dispersant les électeurs, détruisant du matériel électoral sans omettre d'emporter les fonds prévus pour l'indemnité du personnel de la CEI.

Le fait notable à souligner à ce niveau reste l'engagement de l'APRD de M. Jean Jacques DEMAFOUTH à abandonner les sentiers de la violence afin de s'inscrire résolument dans l'achèvement du processus DDR déjà amorcé par ses hommes.

La Mission est d'avis que ce processus qui piétine depuis belle lurette devrait être remis en branle afin de favoriser à terme la sécurisation du territoire centrafricain dans la perspective des futures joutes électorales.

4. LA CAMPAGNE ELECTORALE

Conformément au calendrier électoral arrêté par la CEI et en application du Décret 19 Février 2011, la campagne électorale pour le second tour des élections législatives a été fixée du 14 Mars 2011 à 6h00 au 25 Mars à minuit.

En dépit de ces délais légaux, La Mission a pu relever que ceux-ci n'ont pas été respectés dans certaines zones sous contrôle de l'APRD. Ainsi, à Kaga Bandoro, les autorités locales ont unilatéralement décidé de prolonger la

campagne du 25 au 26 Mars à minuit. Dans les localités de Nana Outa et Botto par exemple, la campagne a connu un début tardif.

Au-delà, la période de la campagne électorale a été marquée par deux faits majeurs :

- L'investiture le 15 Mars du Président réélu. L'intérêt à ce niveau réside dans le fait que des caravanes et banderoles à l'effigie du KNK et du Président de la République pouvaient être aperçues dans certaines rues de la capitale centrafricaine quelques jours avant le démarrage officiel de la campagne pour le 2nd tour.

  Ces activités, apparemment détachées de la campagne pour les législatives, n'en comportent pas moins certains aspects électoralistes, s'apparentant à des actes de propagande tels que prohibés par l'Article 204 alinéa 3 du Code électoral.

- Le maintien par l'opposition du mot d'ordre de non participation à la suite du processus électoral. Pareil fait comportait un enjeu fondamental quant à la discipline interne aux partis de l'opposition en ballotage, surtout lorsque celui-ci est favorable à leurs candidats.

De fait, la Mission a pu constater que certains candidats de l'opposition membre du FARE ont fait campagne en contradiction du mot d'ordre de leurs partis. Il en est ainsi notamment du candidat Serge Zanga Kolingba du RDC (1ère circonscription du 5e Arrondissement) dont les affiches étaient perceptibles dans sa circonscription.

A Berberati 2 (2e circonscription) par exemple, c'est plutôt le candidat du MLPC (Abakar Ameth Ahamat) qui, après avoir présenté sa démission du parti, a noué une alliance avec le candidat du KNK de la Circonscription pour contrer l'autre adversaire (indépendant).

En somme, la MOE de l'EISA a relevé une campagne électorale encore plus timide que celle du 1er tour lié, à certains égards mais non exclusivement, au mot d'ordre de boycott des partis membres du FARE. Un autre motif pourrait, en effet, relever du financement des candidats en course.

Toujours est-il que la campagne électorale s'est dans l'ensemble passée dans un climat paisible. Quelques cas de violence ont cependant émaillés cette période. On peut citer notamment le cas de la 1ère circonscription de Bambari (dans la Ouaka) où les partisans des deux candidats en lice (Marie-Solange Ndakala du KNK et l'indépendant Alexandre N'Guendet) en sont venus à un affrontement occasionnant, le 23 Mars 2011, 7 blessés dont deux graves placés sous surveillance médicale à l'hôpital préfectoral de la ville.

De même, dans la circonscription de Bozoum (Ouham Pendé dans le Nord-ouest), les candidats au second tour des Législatives ont achevé la campagne électorale à couteaux tirés. Munis d'armes blanches, des partisans d'Ambroise Zawa, actuel ministre de l'Education Nationale et candidat du Mouvement pour la Démocratie et le Développement (MDD, majorité présidentielle), ont empêché la tenue d'un meeting de Corneille Sérékoïssé, candidat du Kwa Na Kwa (KNK, parti du président François Bozizé).

5. L'ACCES AUX MEDIAS

Dans le souci d'assurer l'égalité de chances des candidats au 2nd tour et leur accès équitable aux médias de service public, le Haut Conseil de la Communication a, par décision N° 010/11 du 12 Mars 2011, déterminé une répartition des temps d'antenne. Cette répartition repose sur une organisation des partis et candidats par groupes (A et B) déterminés par tirage au sort. Aux termes ainsi de l'Article 2 de la Décision, « le premier groupe passera à partir du Lundi 14 Mars 2011 et le second groupe le lendemain, ceci de manière cyclique ».

L'Article énonce pour sa part que chaque parti politique a un temps de parole de 10 minutes à la radio nationale et 15 minutes à la télévision publique. Toutefois, les candidats indépendants bénéficient de 5 minutes de temps d'antenne par passage à la radio.

Le Haut Conseil a, par ailleurs, effectué un monitoring des médias afin de veiller non seulement à un accès équitable aux médias publics mais aussi à ce que les organes de presse écrite et les programmes des services de radiodiffusion sonore et de télévision ne contiennent aucune incitation à la haine ou la violence.

La presse privée s'est aussi offerte comme une courroie véhiculant les messages des candidats engagés au 2nd tour. La Radio Ndeké Luka a ainsi,

une fois de plus, ouvert des lucarnes aux candidats en course sur une base équitable.

Une attention particulière doit être accordée, à ce niveau, à l'action du Journal des Elections qui est une activité menée dans le cadre du Projet d'Appui aux Médias Centrafricains (PAMCA). Il s'agit d'un supplément hebdomadaire produit et distribué par 5 quotidiens de Bangui, en collaboration avec la Maison de la Presse et des Journalistes et les radios de l'Association des Radios Communautaires de Centrafrique.

Supplément d'information spécialisé, celui-ci a accordé, à côté des informations générales liées au processus électoral et la publication des résultats des différents scrutins, une lucarne à la campagne électorale en rendant compte des activités de l'ensemble des candidats sur le terrain.

6. LA SENSIBILISATION ET L'EDUCATION CIVIQUE

La sensibilisation ainsi que l'éducation civique et électorale sont un moyen déterminant pour favoriser la participation populaire au scrutin. Elles permettent, par ailleurs, de former mais aussi d'informer les électeurs sur le sens du vote ainsi que les mécanismes l'encadrant.

Dans le cadre du 2nd tour des Législatives en RCA, la sensibilisation et l'information, ainsi que l'éducation électorales ont été menées par divers acteurs :

- l'Administration électorale qui utilise le canal notamment de la Radio Centrafricaine et la Radio privée Ndeké Luka dans le cadre de la sensibilisation et de l'éducation des électeurs ;
- des organisations de la société civile: au nombre de 05 de la société civile nationale, l'Association des Femmes Juristes de RCA, le MUR Afrique, la Commission Episcopale Justice et Paix, l'Observatoire Nationale des Elections et l'Organisation Centrafricaine des Droits de l'Homme qui avaient bénéficié d'une subvention publique de la part du PNUD depuis le 1er tour ;
- des groupes sociaux tels que les scouts, les troupes de théâtre et les clubs UNESCO qui ont bénéficié de sessions de formation sur les enjeux du 2nd tour.

La Mission note cependant, tout comme au 1er tour, s'agissant des organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la sensibilisation, une confusion entre cette action et l'observation des élections notamment ; les mêmes faisant tout. Ce qui, au sens de la MOE-EISA, n'est pas de nature à favoriser l'efficacité de leur action sur le terrain.

Et de fait, malgré tout le dispositif des OSC sur le terrain, la Mission a très peu vu d'activité d'éducation et de sensibilisation électorale. Certaines OSC ont confié à la Mission le besoin de travailler dans le sens de l'éducation à la représentation féminine au sein du futur parlement par l'incitation au vote des femmes candidates.

La MOE-EISA est consciente de la nécessité de favoriser une meilleure représentation des femmes dans les sphères de décision ; principe auquel adhère fermement EISA. Toutefois, une sensibilisation ou éducation électorale orientée dans le sens du vote de tel ou tel autre candidat (soit-il de sexe féminin) entre dans le cadre d'une activité de campagne électorale.

Elle note, par ailleurs, un manque de variété dans les affiches de sensibilisation (seulement deux types rencontrés) ainsi que le message équivoque que l'une d'entre elles véhicule, mettant en scène des enfants, un adulte brandissant une bouteille d'alcool, mais aussi un vieillard au bout de la file d'attente.

Si la langue locale (Sango) a été utilisée pour les messages de sensibilisation radio-télé diffusés afin d'atteindre une certaine couche de la population, la Mission regrette cependant que la même logique n'ait pas accompagné la confection des affiches de sensibilisation.

7. LE JOUR DU SCRUTIN

Conformément au calendrier arrêté par la CEI, le 2e tour des élections législatives en RCA, initialement prévu pour le 20 Mars, s'est finalement tenu le dimanche 27 Mars 2011. La Mission à long terme de l'EISA s'est, pour l'occasion, fondue dans le dispositif de déploiement des observateurs à court terme (équipes mixtes) afin d'observer les opérations électorales.

7.1. La participation populaire

La participation populaire mesure l'engouement suscité par le scrutin. A ce titre, il est constant qu'un scrutin participatif comporte une symbolique politique confortant les élus dans leur légitimité.

Contrairement à l'engouement relevé par toutes les missions d'observation déployées au 1er tour, la MOE de l'EISA a noté une faible mobilisation des électeurs le 27 Mars 2011. Presqu'aucune file d'attente n'était visible à l'ouverture des bureaux de vote et pendant toute la conduite des opérations. Le personnel électoral rencontré dans les bureaux a bien souvent eu le temps de s'ennuyer faute de votants. La participation dans l'ensemble des bureaux de vote visités tournait en moyenne entre 30 et difficilement 40% des inscrits.

Un tel désenchantement, outre le boycott de l'opposition et son appel à la non participation des populations, pourrait, du point de vue de la Mission, se justifier par plusieurs facteurs, notamment :

- la lassitude électorale liée à un processus qui s'allonge ;
- des campagnes de sensibilisation qui peinent à toucher l'ensemble de la population électorale ;
- les deux tours prévus pour le scrutin législatif qui paraissent comme une exception en Afrique ;
- Le découplage entre le scrutin présidentiel (siège attribué dès le 1er tour) et le 2e tour des législatives, les populations étant bien souvent préoccupées par l'élection du Président de la République que par tout autre scrutin.

7.2. Les bureaux de vote

La Mission a observé, le jour du vote, les questions relatives à l'emplacement, la composition et l'organisation des bureaux de vote visités. Elle a pu ainsi noter les points suivants :

- **L'ouverture et la fermeture des bureaux de vote :**
  Conformément à l'Article 3 du Décret portant convocation du collège électoral,[5] les bureaux de vote sont censés ouvrir à 06 heures et fermer à 16 heures.

  La Mission de l'EISA a noté que contrairement au 1er tour, les bureaux de vote ont ouvert dans un délai raisonnable dans l'ensemble des bureaux visités. Les plus grands écarts dans le démarrage se situent autour d'une heure en raison principalement du retard dans l'acheminement du

[5] Décret N° 10.224 du 30 juillet 2010 portant convocation du corps électoral

matériel électoral ou de l'absence du personnel électoral ou des témoins de partis politiques.

Cette nette amélioration, outre le rodage de l'administration électorale, pourrait être attribué au pré positionnement du matériel dans les lieux de vote.

Le personnel du bureau de vote a tenu compte des retards dans l'ouverture afin de déterminer l'heure de clôture du scrutin sur la base de 10 heures de vote. La Mission n'a pu noter de file d'attente à la clôture compte tenu du manque d'engouement relevé ce jour.

- **L'organisation des bureaux de vote :**
  La Mission a relevé que, tirant certainement des leçons du 1er tour, les membres de bureaux de vote ont vu leur liste établie et affichée préalablement au vote. Les opérations de vote se sont dans l'ensemble déroulées dans le calme même si des tensions étaient perceptibles dans certains bureaux de vote (3e et 5e Arrondissement de Bangui, Bimbo notamment).

  Ce contexte de tension a en effet conduit à certains incidents notamment à l'école maternelle vie-espoir dans le 5e Arrondissement ainsi qu'au Lycée Miskine de Bangui où les partisans du candidat KNK, M. Serge MAYER, ont créé des troubles graves allant jusqu'à l'agression d'un cameraman de la télévision nationale.

  Dans l'ensemble, le personnel avait organisé les bureaux de manière à permettre la fluidité des opérations de vote.

- **Le déroulement des opérations électorales :**
  Les procédures du vote sont essentiellement décrites par le Chapitre IX du Code électoral (Articles 76 à 82). La Mission a noté un effort considérable du personnel électoral en termes d'application des procédures. Elle a, par ailleurs, noté que les personnes le nécessitant pour, une raison ou une autre, bénéficiaient de l'assistance de celui-ci.

  Tirant les leçons du 1er tour, le personnel électoral a dans certains bureaux satisfait à la formalité de la vérification de l'encre indélébile avant de remettre le bulletin de vote bien que cette mesure n'ait pas été

systématiquement appliquée dans l'ensemble des bureaux de vote visités. La procédure de l'usage des scellés a été dans l'ensemble respectée bien que dans certains bureaux de vote les urnes sont restées sans scellés.

La Mission a également noté que des électeurs se plaignaient encore une fois de ne pas retrouver leur nom sur la liste du bureau où ils ont pourtant voté au 1er tour. Dans un bureau de vote de Mbaïki, par exemple, les observateurs ont relevé qu'une vingtaine de personnes ne figuraient pas sur la liste du bureau. Celles-ci étaient purement et simplement orientées vers d'autres bureaux de vote afin de rechercher leur nom.

Cette pratique a eu pour conséquence principale de réduire considérablement le nombre des votes par dérogation qui avait paru comme le scandale du 1er tour. Toutefois, la Mission relève que dans certaines localités le vote dérogatoire n'a pas été encadré avec la rigueur qui se doit.

7.3. Le matériel électoral

Le matériel électoral, disponible dans les Commissions locales, a été acheminé pour la plupart des bureaux de vote le matin du scrutin. Cependant, certains bureaux de vote à l'intérieur du pays détenaient le matériel électoral avant le lancement des opérations de vote.

La Mission a observé le déploiement du matériel par les forces de la MICOPAX dans les zones rebelles, notamment dans la région de Kaga Bandoro. Il s'est également posé un problème de mauvais dispatching des Procès Verbaux qui a été marqué par l'insuffisance de PV dans certains bureaux de vote et de leur nombre excessif dans d'autres.

Le matériel électoral a été rendu disponible dans certains bureaux de vote visités le matin même du scrutin. Cette arrivée tardive a été l'une des causes principales de l'ouverture tardive des bureaux de vote.

Le matériel lourd était disponible dans l'ensemble des bureaux de vote visités en dehors du manque de l'isoloir et de l'insuffisance des bulletins de vote dans certains cas. L'insuffisance des bulletins de vote n'a cependant pas eu d'impact sur le déroulement du vote compte tenu de la faible participation électorale dans les bureaux de vote confrontés à cette insuffisance. Certains bureaux de

vote se sont plaints du manque du matériel léger tel que les lampes qui, lorsqu'elles étaient fournies, étaient dans bien des cas défectueuses.

La Mission a accordé une attention particulière à l'affichage de la liste électorale avant le vote comme s'y était engagée encore une fois l'administration électorale. Elle note à ce propos, une amélioration notable en ce sens que les listes étaient disponibles dans les 48 heures précédents le vote même si cela s'est appliqué de manière différenciée selon les bureaux dont certains n'ont pas satisfait à cette formalité.

Les listes affichées étaient bien souvent les listes d'émargement du premier tour qui avaient fait l'objet de reproduction.

7.4. Le secret du vote

L'Article 64 du Code électoral dispose qu'un ou plusieurs isoloirs sont installés dans les bureaux de vote de manière « à ne pas dissimuler au public les opérations électorales tout en assurant le secret de vote ».

La Mission a noté la présence d'isoloirs dans les bureaux de vote suivant les requis de la loi. Elle a, par ailleurs, relevé ceux-ci étaient disposés de sorte que le secret du vote était dans l'ensemble assuré aux électeurs ; le personnel électoral insistant même parfois pour que ceux-ci utilisent les isoloirs. Toutefois, tout comme au 1er tour, pour ce qui est de l'assistance aux personnes analphabètes, la Mission relève que le secret du vote a été fortement érodé. En effet, l'électeur se voyait demander publiquement et à haute voix pour quel candidat il entendait voter. Par la suite, le représentant du candidat était prié de porter assistance à l'électeur « de son candidat ».

7.5. Le rôle des forces de l'ordre

La présence des forces de l'ordre était perceptible dans ou aux abords des centres de vote. Toutefois, les observateurs déployés à Sibut notamment ont relevé l'absence d'agent de sécurités dans certains centres visités.

La Mission a noté dans l'ensemble un dispositif, quoiqu'impressionnant (autour d'une dizaine d'hommes), mais discret des forces de l'ordre. Celui-ci était composé généralement de policiers et gendarmes. Les observateurs ont toutefois relevé l'irruption intimidante dans certains centres de vote de soldats de la garde présidentielle, notamment dans les 3e, 5e et 7e Arrondissements de

Bangui. A l'école Koudougou, dans le 3e Arrondissement de Bangui par exemple, ces soldats, arrivés à bord d'environ 5 véhicules Pick-up, ont même opéré une arrestation.

Outre les forces régulières, la Mission a pu noter dans certains centres (surtout à Bangui) une sorte de « milicisation » des opérations électorales. En effet, certains candidats ont déployé une sécurité privée destinée à préserver leurs intérêts en sus de leurs témoins présents dans les bureaux. A l'école maternelle Vie Espoir (5e Arrondissement de Bangui) par exemple, cette institution a conduit à de nombreux incidents et troubles nécessitant l'intervention de renforts (gendarmes et forces de la MICOPAX).

7.6. Le dépouillement des voix

Les règles régissant les conditions du dépouillement des voix sont précisées au titre X du Code électoral.[6] Compte tenu de l'ouverture et de la clôture tardive des opérations de vote, le dépouillement s'est déroulé dans des conditions logistiques assez pénibles dans certains bureaux de vote qui ont eu recours à des lampes et bougies comme moyen d'éclairage.

La mission a noté que le dépouillement s'est fait, conformément à la loi, au bureau de vote et devant l'ensemble des personnes autorisées, dans des conditions suffisantes de transparence. Le personnel électoral a fait preuve dans l'ensemble d'une bonne maîtrise des procédures en la matière. Toutefois, après la proclamation des résultats dans le bureau de vote, le personnel électoral de certains bureaux n'a pas procédé aussitôt à l'affichage des résultats devant le bureau de vote.

La Mission a relevé encore une fois une appréciation différenciée de la notion de bulletins nuls qui a ainsi conduit, dans certains cas, à l'annulation de voix traduisant valablement l'intention de l'électeur.

La Mission a également noté que dans certains bureaux le dépouillement s'est fait sans scrutateur en raison du décalage de temps entre le dernier vote et la clôture des bureaux intervenue sans file de votants.

[6] Articles 83 à 90

Il faut relever enfin que le dépouillement a été effectué avec une faible présence des observateurs nationaux.

8. L'ACHEMINEMENT ET LA COMPILATION DES VOIX

La procédure de centralisation des résultats semble être un problème étant donné les difficultés d'infrastructures et logistiques de la RCA. En effet, les centres de vote transmettent à la Commission locale qui à son tour transmet à la Commission Nationale. Une telle chaine de transmission occasionne à ce qui nous a été dit environ dix jours pour les délibérations.

Il convient de souligner que la Commission Locale sert uniquement de poste dans la chaine de transmission. Ce maillon ne procède pas à la vérification des plis électoraux qui lui sont transmis par les centres de vote, cette responsabilité incombant à la Commission Nationale.

Le long délai d'attente qui en découle d'un tel mode opératoire peut faire peser des incertitudes politiques en cas d'incidents, d'impatience, de doute ou de contestations précoces, et ainsi interrompre le processus électoral.

Dans certaines localités, les résultats et les plis électoraux ont été transmis depuis les bureaux aux différentes brigades de la gendarmerie de ressort avant leur prise en charge par les CEI locales. Ce qui pourrait fonder de vifs soupçons quant à l'intégrité des plis ainsi acheminés.

Il est à noter d'ailleurs que dans la plupart des cas, la transmission des plis s'est faite par les Forces Armées Centrafricaines, les hommes de la MICOPAX, accompagnés d'un agent de la CEI.

Au niveau national, dès le lendemain du scrutin, le service de traitement des résultats a été mis en alerte. Mais ce n'est que le 29 Mars, soit 3 jours après le scrutin, que les premiers Procès Verbaux sont arrivés favorisant le début du traitement.

Au 4 Avril 2011, sans pouvoir déterminer dans quelle proportion précise, la Mission de EISA a été instruite que la majorité des procès verbaux avaient fait l'objet de traitement suivant le mode opératoire adoptés pour le 1er tour. Toutefois, restaient encore trois circonscriptions dont les plis n'étaient pas encore arrivés (Birao 1 et 2 et Kouango).

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La MOE de l'EISA note avec satisfaction qu'après plusieurs reports, les élections en RCA ont pu finalement se tenir à partir du 23 Janvier 2011. Elle tient, en cela, à féliciter la CEI mais aussi tous les acteurs engagés dans le processus électoral pour tous les efforts consentis afin de parvenir à un scrutin paisible.

La Mission voudrait saluer la mobilisation exemplaire des électeurs centrafricains (au 1er tour) ainsi que la discipline dont ils ont fait preuve sur l'ensemble des opérations électorales.

Toutefois, la MOE constate que les élections du 23 Janvier 2011 se sont déroulées dans des conditions techniques regrettables qui ont jeté une ombre sur l'engouement exprimé par la population à travers cette mobilisation exemplaire. La désaffection montrée au 2e tour des Législatives pourrait, en partie, s'expliquer à cet égard.

Elle est d'avis que les interventions constantes du Chef de l'Etat dans le champs de la CEI, si elles ont permis souvent de surmonter les difficultés rencontrées dans l'exécution des opérations du processus électoral, ont fortement entamé la perception sur le professionnalisme et l'indépendance de l'administration électorale autant que la crédibilité du processus.

Se fondant donc sur l'ensemble des constats faits et des conclusions tirées de l'observation des différents développements de la vie politique mais surtout du processus électoral en RCA, la MOE de l'EISA formule les recommandations suivantes :

- **A la Commission Electorale Indépendante (CEI):**

a) Recréer la confiance autour d'elle en assumant pleinement son indépendance organique par un recentrage de son cadre de décision ;
b) Renouer sans plus tarder le dialogue avec les différents acteurs politiques nationaux afin d'obtenir le retour des représentants de ceux-ci au sein de la Commission, favorisant ainsi l'inclusivité et la transparence des étapes ultérieures du processus ;
c) Sur la base des défaillances des opérations du 23 Janvier 2011, proposer dans les plus brefs délais des mesures correctives de nature à garantir

pour l'avenir la transparence et la crédibilité des opérations électorales; surtout en ce qui concerne la liste électorale et les cartes d'électeur ;

d) Favoriser au sein de son personnel une entente uniforme des procédures de vote et décompte des voix par une remise à niveau de celui-ci avant le 2e tour des Législatives ;

e) Adopter un plan efficace d'acheminement des plis électoraux basé sur la parfaite maitrise de la ventilation des bureaux de vote à travers le pays de manière à savoir combien de plis sont exactement attendus des différents circonscriptions électorales ;

f) Redéfinir le rôle des Commissions Locales dans la chaine de transmission des plis électoraux en vue de réduire la durée des délibérations, et d'une meilleure adaptation du système électoral utilisé dans le cadre des Législatives. Compte tenu du système électoral utilisé pour les législatives, les résultats devraient être connus et rendus au niveau des circonscriptions par les Commissions Locales.

- **Au gouvernement centrafricain et acteurs de l'opposition :**

a) Continuer à supporter la CEI dans l'exécution de l'ensemble de ses attributions tout en se gardant d'attitudes et actes de nature à compromettre ou entacher la perception des citoyens quant à son indépendance ;

b) Engager dès que possible, des discutions associant toutes les forces vives de la Nation quant à la reforme du cadre légal et institutionnel (système électoral) des élections en RCA ;

Au-delà du toilettage des textes, une attention toute particulière devrait être portée à la mise en place d'une administration électorale permanente et pourvue de cadres recrutés ou nommés sur la base de leur expérience ou expertise en matière électorale et administrative.

L'institution d'un scrutin législatif à la proportionnelle pourrait favoriser une meilleure représentation de toutes les forces politiques au sein du Parlement ;

c) Mettre en œuvre des politiques plus incitatives à la présence, l'implication et la participation des femmes à toutes les sphères de décision mais également dans les campagnes de sensibilisation et d'éducation électorale;

d) Favoriser le développement d'une démocratie locale par la mise en œuvre des élections municipales et régionales telles que prévues par le Code électoral ;

- **A la communauté internationale**

a) de continuer à soutenir techniquement mais aussi financièrement et matériellement l'administration électorale et le gouvernement centrafricain dans le cadre de la mise en œuvre des réformes devant conduire la RCA à se hisser au niveau des standards et bonnes pratiques internationaux en matière électorale.
b) Les différents partenaires financiers de la RCA, devraient investir dans les programmes de prévention et de gestion des conflits tout en appuyant les projets de renforcement des partis politiques et de démocratie locale.

Annexe 1: DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA MISSION CONTINENTALE DE JANVIER 2011

Promoting Credible Elections and Democratic Governance in Africa

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (R.C.A.)
ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES
DECLARATION PRELIMINAIRE
BANGUI, LE 25 JANVIER 2011

LA MISSION CONTINENTALE DE L'EISA EN RCA

L'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique, EISA en sigle, a le plaisir de publier la déclaration provisoire de sa Mission Continentale déployée en République Centrafricaine (RCA) pour observer le déroulement des élections présidentielles et législatives qui ont eu lieu le Dimanche 23 Janvier 2011. Il convient de signaler que la présente mission est la suite logique de deux missions précédentes qu'EISA avait déployées en RCA, à savoir une mission d'évaluation pré-électorale, du 06 au 12 Mars 2010, suivie d'une autre mission qui a observé les opérations relatives à l'enrôlement des électeurs, du 23 Octobre au 20 Novembre 2010.

Conduite par Dr. Samuel Azu'u FONKAM, Président de 'Elections Cameroon' (ELECAM), la présente Mission est composée de 26 membres venant, pour l'essentiel, des Commissions Electorales et des Organisations de la Société Civile à travers le continent Africain, à savoir du Burundi, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de Madagascar, du Niger, du Nigeria, du Rwanda, du Sénégal, de la République Sud-Africaine, du Tchad et du Togo.

La Mission de l'EISA a fait l'évaluation des élections du 23 Janvier 2011 en RCA sur la base des normes et directives contenues dans la Déclaration de l'Union Africaine sur les principes régissant des élections démocratiques en Afrique et dans les Principes pour la Gestion, la Surveillance et l'Observation des

Elections dans la région de la SADC (PEMMO), principes développés sous les auspices de l'EISA et du Forum des Commissions Electorales des pays de la SADC (ECF SADC).

Elle a ainsi le plaisir de présenter ses observations préliminaires et ses recommandations dans la présente déclaration. EISA produira et publiera dans les prochaines semaines un rapport final compréhensif qui détaillera toutes les observations et les conclusions des différentes missions sur le déroulement de toutes les opérations relatives auxdites élections. Le but ultime de ce rapport sera de fournir une analyse systématique et objective du processus électoral, ainsi que des recommandations appropriées pour consolider la paix et la gouvernance démocratique en République Centrafricaine.

Pour ce faire, EISA va continuer à suivre de près les autres étapes du processus électoral telles que la transmission, la compilation, ainsi que l'annonce des résultats officiels afin de procéder à une évaluation plus exhaustive de la phase postélectorale. La présente Mission comprend d'une part, des observateurs à court terme qui vont quitter le pays juste après le scrutin et les opérations de dépouillement des voix et affichage des résultats au niveau des centres et bureaux de vote et, d'autre part, une équipe d'observateurs à long-terme qui vont séjourner dans le pays jusqu'au 10 Février 2011 afin d'observer les opérations de transmission et de compilation des résultats, tant au niveau local que national. Ils ne quitteront la RCA qu'à l'issue de la publication officielle des résultats provisoires par les autorités compétentes, selon les prescriptions du Code Electoral.

La présente déclaration porte essentiellement sur la phase pré-électorale, le scrutin et le dépouillement des voix.

La Mission profite de cette opportunité qui lui est offerte pour exprimer sa profonde gratitude au peuple centrafricain, en général, et à la Commission Electorale Indépendante (CEI), en particulier, pour le chaleureux accueil et l'hospitalité réservés à ses membres. Les équipes de la Mission de l'EISA se réjouissent du fait qu'elles ont bénéficié d'un accès sans entrave ni obstruction aux autorités et acteurs impliqués dans le processus électoral, ainsi qu'aux centres et bureaux de vote ou de dépouillement.

EISA voudrait également remercier le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) pour sa contribution financière qui a rendu possible le déploiement de ses différentes missions en République Centrafricaine.

OBJECTIFS DE LA MISSION DE L'EISA

L'objectif général de la présente Mission est conforme à la vision de l'EISA qui consiste à promouvoir l'organisation des élections crédibles et la gouvernance démocratique en Afrique. Cette vision s'exécute à travers une mission organisationnelle tendant à promouvoir l'excellence dans la conduite des processus électoraux, la culture des droits de l'homme et le renforcement des institutions de gouvernance pour la consolidation de la démocratie sur le continent africain.

Pour cette Mission, il s'agit, pour ainsi dire, de :

- évaluer si les conditions nécessaires sont réunies pour l'organisation des élections qui permettraient au peuple centrafricain, dans son ensemble et sa diversité, d'exprimer librement sa volonté à travers les urnes ;
- évaluer et déterminer si ces élections sont conduites en conformité, d'une part, avec le cadre constitutionnel et légal en vigueur en RCA et, d'autre part, avec les standards internationaux et continentaux en matière d'organisation d'élections démocratiques ; et
- déterminer si les résultats ultimes du processus électoral reflètent les aspirations profondes et la volonté du peuple centrafricain.

LE DÉPLOIEMENT DE LA MISSION ET L'OBSERVATION DU SCRUTIN

Les observateurs se sont d'abord familiarisés avec les objectifs, les principes et la méthodologie de l'observation internationale des élections au cours des sessions d'orientation et d'information organisées les 19 et 20 Janvier 2011. Il était question pour les membres de la Mission de comprendre le rôle qu'ils étaient appelés à jouer dans le processus électoral, à la lumière de la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections de 2005 dont EISA est signataire. Il s'agissait également pour les membres de la Mission de rencontrer certains acteurs-clés pour faire le point sur le processus électoral et débattre des questions brûlantes relatives à l'état de préparatifs des scrutins du 23 Janvier 2011.

A l'issue de ces sessions EISA a déployé 10 équipes d'observateurs à travers le territoire national centrafricain à partir du 20 Janvier 2011 selon le plan suivant: trois équipes à Bangui et une équipe dans chacun des chefs-lieux et provinces suivants :

a) BAMBARI (Ouaka)
b) M'BAIKI (Lobaye)
c) BATANGAFO (Ouham)
d) SIBUT (Kemo)
e) KAGA BANDORO (Nana Gribizi)
f) BERBERATI (Mambéré Kadei)
g) NOLA (Sangha Mbaéré)

A leur arrivée dans leurs lieux de déploiement, les équipes de la Mission de l'EISA se sont attelées à rencontrer les différents acteurs impliqués dans le processus électoral aux niveaux provincial et local, notamment avec les démembrements de la CEI, les représentants de partis politiques et des candidats, ainsi que des organisations de la société civile. Les membres de la Mission ont également rencontré aussi bien les collectifs et plateformes des observateurs nationaux que les autres missions internationales d'observation électorale, notamment l'Observatoire National des Elections (O.N.E.), la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'Union africaine et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Cette période a été également utilisée par les observateurs de l'EISA pour se familiariser avec l'environnement local dans lequel les élections présidentielles et législatives allaient se tenir.

Enfin, ils ont mis à profit cette période pour observer les dernières phases de la campagne électorale et entreprendre la reconnaissance des centres et de bureaux de vote avant la tenue effective des scrutins présidentiels et législatifs.

Ces rencontres ont eu l'avantage de fournir aux membres de la Mission les différentes vues, analyses et positions des acteurs-clés sur la nature et la portée du processus électoral en RCA et l'atmosphère générale qui prévalait dans le pays à l'approche des échéances électorales.

Le jour du scrutin, à savoir le Dimanche 23 Janvier 2011, les équipes de la Mission de l'EISA ont visité au total 95 centres de vote et 143 bureaux de vote. Elles ont ensuite observé le dépouillement des voix dans certains quelques bureaux.

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES DE LA MISSION

A la suite des échanges avec les différentes parties prenantes impliquées dans le processus électoral et basant son évaluation sur les observations recueillies par ses équipes déployées sur le terrain, la Mission d'observation électorale de l'EISA note avec satisfaction que les Elections Présidentielles et Législatives du 23 Janvier 2011 se sont déroulées dans un environnement politique caractérisé par un consensus relatif de la part de la majorité des candidats et des partis politiques d'aller aux élections dans de conditions minimales en termes d'organisation et de préparation.

Après analyse des observations faites par les différentes équipes déployées sur le terrain et se basant sur les normes et directives consignées dans le PEMMO, la Mission de l'EISA a dégagé les conclusions préliminaires suivantes :

Le contexte politique des élections de Janvier 2011

La Mission a relevé que les Elections Présidentielles et Législatives du 23 Janvier 2011 étaient l'aboutissement de tous les efforts consentis par le peuple centrafricain pour mettre fin à la période d'instabilité politique et de guerres fratricides qui avaient déstabilisé le pays d'une façon particulière pendant la dernière décennie.

La Mission reconnaît la portée du Dialogue Politique Inclusif (DPI), tenu du 08 au 20 Décembre 2008 à Bangui et qui avait abouti à d'importantes recommandations, notamment la formation d'un gouvernement de large ouverture, la tenue des élections libres et transparentes, la mise en place d'un comité de suivi des accords signés et d'une commission vérité et réconciliation.

Il convient de rappeler que le DPI avait réuni, en présence des médiateurs étrangers, les pouvoirs publics, la majorité présidentielle, l'opposition politique, les mouvements politico-militaires et la société civile centrafricaine, qui constituaient ainsi les principales composantes de ces assises visant la réconciliation nationale et l'émergence d'une paix durable en RCA.

La Mission de l'EISA note, de ce fait, que les scrutins du 23 Janvier 2011 sont une réalisation importante de l'une des recommandations majeures du Dialogue Politique Inclusif et se sont déroulés dans le cadre d'un nouveau Code Electoral promulgué le 02 Octobre 2009.

Le cadre constitutionnel, institutionnel et légal

La Mission a noté que la RCA fait usage du système majoritaire en ce qui concerne l'élection du Président de la République. Dans ce système, une majorité absolue est requise pour être élu Président. Dans ce système généralement connu comme le système majoritaire à deux tours, si aucun des candidats ne réussit à obtenir 50%+1 des voix valablement exprimées, alors un deuxième tour est organisé pour les deux candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix.

En ce qui concerne les membres de l'Assemblée Nationale, ils sont élus pour un mandat de cinq ans renouvelable, au suffrage universel direct et au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés. Est déclaré élu au premier tour, dans chaque circonscription électorale, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au cas où aucun candidat n'est élu au premier tour, sont seuls autorisés à se présenter au second tour du scrutin, les candidats ayant obtenu le minimum requis de dix pour cent des suffrages exprimés. Toutefois, un candidat peut être proclamé élu au premier tour s'il a obtenu, à lui seul, le minimum requis de 10% des suffrages exprimés.
Au cas où au premier tour aucun des candidats n'atteint le seuil de 10% des suffrages exprimés, seuls les trois candidats arrivés en tête sont qualifiés pour se présenter au second tour. Dans ce cas-là, le candidat qui obtient la majorité simple est déclaré élu au second tour.

La Mission de l'EISA estime que le cadre constitutionnel et légal qui régit les élections du 23 Janvier 2011 est de nature à permettre au peuple centrafricain de choisir librement ses dirigeants. En effet, ce cadre prévoit, d'une façon claire et nette, le système électoral et le mode de scrutin appliqués pour chacune des élections.

Toutefois, certaines dispositions du cadre constitutionnel et légal n'ont pas été respectées et cela constitue l'une des faiblesses et des contradictions qui ont caractérisé le processus électoral en cours.

En effet, le Code Electoral spécifie que la liste électorale doit être permanente et informatisée. Mais, en réalité, les listes électorales sur la base desquelles les scrutins du 23 Janvier 2011 se sont déroulés étaient manuscrites et ne constituent pas un socle sur lequel le processus d'inscription des électeurs pourrait se poursuivre. Nous reviendrons plus tard sur les différents problèmes que ces listes manuscrites peuvent avoir occasionnés.

L'administration électorale

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a été instituée en vertu de l'Art. 9 du Code Electoral. La CEI est chargée, en relation avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de la préparation, de l'organisation, de la supervision des élections présidentielles, législatives, régionales et municipales ainsi que des consultations référendaires et d'en assurer la publication des résultats provisoires.

La CEI est dirigée, au niveau central, par une Coordination Nationale comprenant 31 membres. Le Dialogue Politique Inclusif avait exceptionnellement disposé que les membres de la Coordination Nationale devant conduire le processus électoral en cours devaient être désignés sur la base paritaire par les différentes composantes et entités représentées ayant pris part aux assises de Décembre 2008.

La Commission dispose de démembrements au niveau des sous-préfectures et arrondissements à travers le pays, et à l'étranger, là où la RCA a de représentations diplomatiques ou consulaires.

La Cour Constitutionnelle veille à la régularité des consultations électorales et tranche tout contentieux électoral. Selon l'Art. 73 de la Constitution de 2004, la Cour Constitutionnelle est la juridiction compétente en matière électorale. Elle statue non seulement sur le contentieux consécutif au processus électoral, mais elle proclame également les résultats définitifs des élections et des referendums.

Eu égard à l'administration électorale, la Mission a observé la politisation à outrance de l'organe de gestion des élections et la pléthore dans la composition de sa Coordination Nationale. Il est vrai que la taille et la composition de la Coordination actuelle étaient dues à l'impérieuse nécessité d'accommoder et

de rassurer toutes les tendances politiques et sociales dans la perspective des échéances électorales de sortie de crise. Mais, en pratique, cette situation a affecté le fonctionnement normal de la CEI et l'efficacité de ses actions.

Les listes électorales

Le Code Electoral centrafricain stipule que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Ces listes doivent être permanentes et informatisées.

La plupart des acteurs que les membres de la Mission de l'EISA ont rencontrés ont admis que les opérations d'inscription des électeurs ont été conduites en contradiction avec les prescrits de la loi. En effet, évoquant des raisons techniques et surtout financières, la CEI a procédé à un recensement électoral sur la base manuelle qui a donné lieu à la production des listes électorales manuscrites. Les données ainsi recueillies à l'issue de ces opérations n'ont subi aucun traitement, de quelque nature que ce soit, dans le sens de s'assurer qu'aucun électeur ne s'est fait inscrire plus d'une fois sur une même liste ou sur plusieurs listes électorales, tel que prescrit par la loi.

De nos jours et dans plusieurs pays, il est considéré comme une bonne pratique d'afficher publiquement les listes électorales des semaines ou même des mois avant le jour du scrutin, afin de prendre en compte les réclamations et les objections éventuelles. Cette pratique fournit aux électeurs enrôlés l'occasion de vérifier que leurs données telles que reprises sur les listes électorales sont correctes et que dans le cas contraire, elles peuvent être modifiées ou corrigées. C'est également une pratique courante que des copies des listes électorales soient rendues disponibles aux partis politiques avant le jour du scrutin de sorte qu'ils puissent en vérifier l'exactitude et la fiabilité.

La Mission de l'EISA a noté qu'il n'y a eu ni affichage des listes électorales provisoires, ni un processus de réclamation ou d'objection approprié en rapport avec les listes électorales. Celles-ci n'ont été affichées dans les bureaux de vote que le jour même du scrutin, ou dans certains cas isolés, la veille du scrutin, malgré les assurances de la CEI de les rendre disponibles 72 heures avant le jour du scrutin.

La Mission a noté les plaintes persistantes, particulièrement des partis politiques et candidats de l'opposition, sur l'absence d'un procédé clair

d'affichage des listes électorales et des réclamations ou objections qui a affecté négativement la crédibilité de ces listes.

La Mission relève que le Code Electoral est muet quant aux délais en termes d'affichage des listes électorales par rapport au jour du scrutin. Ce déficit est surement dû au fait que le Code Electoral exige la mise en place des listes permanentes et révisables annuellement à des périodes bien définies. Les conditions particulières de la confection des listes électorales qui ont servi de base aux Elections Présidentielles et Législatives du 23 Janvier 2011 ont fait que les opérations n'ont tenu compte d'aucun fichier qui a existé dans le passé, particulièrement les listes électorales de 2005 qui étaient déjà informatisées.

La campagne électorale

Le Titre VII du Code Electoral traite des dispositions relatives à la campagne électorale en RCA. Selon l'article 54, la campagne électorale commence 14 jours avant le jour du scrutin et se clôture à minuit le vendredi précédant le jour du scrutin.

La campagne électorale doit avoir lieu dans le cadre des règles et principes, généralement consignés dans un code de conduite, que tous les partis politiques et candidats conviennent de respecter. Le code de conduite établit souvent des sanctions punitives en vue de décourager toute infraction ou contravention.

À cet égard, la Mission de l'EISA a relevé qu'un code de conduite a été signé par presque tous les grands partis politiques et candidats ayant pris part au processus électoral. Ce code de conduite visait particulièrement à s'assurer que les partis et les candidats s'abstiennent de tout comportement, toute action ou tout discours à même d'affecter négativement le processus électoral.

La campagne électorale s'est généralement déroulée dans l'ordre, en dépit de quelques incidents mineurs ou des actes de violence qui ont été relevés. Pendant la première semaine, la campagne était plutôt timide pour la majorité des candidats de l'opposition à cause de ressources financières et matérielles très limitées à leur disposition.

Un trait général de la campagne était le déséquilibre évident entre les candidats de la majorité présidentielle et ceux de l'opposition. La couleur

orange symbolisant le parti du Président en place était présente et dominante presque partout alors que les candidats et partis de l'opposition ont eu de la peine à se démarquer. Cette situation pose le problème du financement des partis politiques sur fonds publics et l'égalité des chances devant être offertes à tous les candidats dans une élection.

En général, la Mission a observé que :

- les partis politiques, les candidats et leurs militants ont eu le droit de se réunir et de circuler librement dans l'ensemble du pays, à part quelques cas relativement isolés dans les zones où la situation sécuritaire demeure encore une préoccupation à ce jour ;
- les candidats ont eu le temps nécessaire de battre campagne sur l'ensemble du territoire ;
- les candidats et leurs militants ont fait un effort dans le sens de respecter le code de conduite et d'éviter l'usage des discours incitant à la haine ;
- les candidats aux élections ont eu un accès relativement équitable dans les médias publics, selon une répartition opérée par le Haut Conseil de la Communication.

Le jour du scrutin

La Mission de l'EISA note que les deux scrutins se sont déroulés sans incidents majeurs en ce qui concerne la sécurité et l'ordre public, en dépit des craintes basées sur la situation sécuritaire précaire qui prévalait dans certains endroits à travers le pays à la veille des élections et quelques incidents isolés relevés ça et là. D'une façon générale, les scrutins ont eu lieu dans une atmosphère ordonnée, où les électeurs ont été capables d'aller exprimer librement leurs choix.

La Mission de l'EISA a particulièrement noté l'engouement et la discipline manifestés dans l'ensemble par les électeurs le jour du scrutin, en dépit des insuffisances multiples relevées dans l'organisation matérielle du scrutin. Une caractéristique remarquable des scrutins du 23 Janvier 2011 en RCA, que la Mission souligne et salue, est la façon dont le peuple centrafricain s'était approprié le processus et s'est impliqué pour s'assurer que ces élections soient une réussite. Cette prédisposition a contribué à l'atmosphère généralement calme qui a prévalu pendant les scrutins.

La Mission s'est particulièrement penchée, le jour du scrutin, sur les points suivants :

a) L'ouverture des bureaux de vote et déroulement du scrutin

Le Code Electoral dispose que le scrutin est ouvert sans interruption de 06 heures à 16 heures. L'heure de la clôture peut être retardée en cas de retard dans le démarrage du scrutin.

Les équipes de la Mission de l'EISA ont relevé que l'affichage tardif des listes électorales a rejailli dans une certaine mesure sur le début même du scrutin. Dans tous les bureaux de vote visités, il a été constaté que les scrutins ont commencé avec un retard relatif allant de 45 minutes à 2 heures. A part les problèmes liés à l'affichage des listes électorales, le début tardif du scrutin était en général dû à l'arrivée du matériel électoral dans certains bureaux de vote le matin du jour du scrutin. Dans ce cas, les responsables se donnaient donc le temps de recevoir le matériel et de mettre en place le dispositif logistique et pour l'organisation du scrutin dans le bureau de vote en question.

La Mission de l'EISA a noté que les bureaux de vote visités étaient généralement bien disposés et bien organisés. Le flux des électeurs était bien géré malgré les problèmes liés à la nature et à la qualité des listes électorales manuscrites.

En dépit de l'insuffisance de campagnes d'éducation civique et électorale, les électeurs ont semblé en général connaître et maîtriser ce qu'ils étaient censés faire à l'intérieur des bureaux de vote. Les électeurs qui étaient hésitants au sujet de la procédure de vote, en raison du taux élevé d'analphabétisme dans le pays, recevaient l'assistance du personnel électoral, bien que cela ait fréquemment remis en cause le principe du vote secret.

Il y a lieu, cependant, de reconnaître que le processus a connu quelques failles et irrégularités relevées ça et là. Les cas les plus flagrants observés dans un certain nombre de bureaux de vote incluent, entres autres, la mesure exceptionnelle prise par la CEI autorisant les électeurs en possession d'une carte d'électeur mais dont les noms ne se trouveraient pas sur les listes électorales de voter et d'émarger sur des listes additives.

En pratique, cette mesure a été inégalement appliquée. Dans certains cas, les électeurs se trouvant dans cette situation étaient simplement renvoyés ou la possibilité de voter ne leur était pas accordée.

La Mission de l'EISA est d'avis qu'en l'absence des listes électorales d'une fiabilité établie, la mesure était susceptible de donner lieu à des abus dans le sens de vote multiple par une même personne et il serait difficile d'évaluer la portée et les effets d'un abus pareil à ce stade du processus électoral.

En ce qui concerne le contrôle de l'encre indélébile, la Mission a relevé qu'il n'y avait pas une vérification systématique. Les responsables des bureaux de vote se contentaient simplement d'examiner la carte d'électeur et les listes électorales.

Bien que des retards aient été enregistrés dans l'ouverture de certains bureaux de vote, la Mission a noté avec satisfaction:

- une forte participation des électeurs aux opérations de vote ;
- la forte présence des délégués des candidats dans les bureaux de vote ;
- un déploiement remarquable des forces de sécurité dans les centres de vote ;
- la présence des observateurs nationaux et internationaux.

Il a été noté que les urnes ont été laissées sans scellés dans quelques bureaux de vote en raison de la méconnaissance de leur utilisation par le personnel électoral. Néanmoins, de telles situations ont été sans conséquence sur l'intégrité des opérations de vote là où elles ont été observées.

b) Le matériel électoral

Le matériel destiné à l'élection doit être facilement compréhensible et adapté aux conditions des personnes analphabètes ou vulnérables. En l'absence de ce genre de matériel, une assistance conséquente devrait être fournie aux personnes qui le désirent afin de les rendre capables de voter.

La Mission a observé en général que :

- les bulletins de vote n'ont pas manqué dans les bureaux de vote visités malgré le nombre assez élevé des électeurs admis à voter sur la base des listes additives et du vote par dérogation ;
- le matériel électoral, notamment les procès-verbaux et l'encre indélébile, n'était pas toujours disponible et en quantité suffisante dès l'ouverture des bureaux de vote ;
- l'encre indélébile a été utilisée dans certains bureaux de vote, alors que dans d'autres on avait uniquement recours à un cachet estampillé «A voté» et apposé sur la carte d'électeur.

c) Le vote des militaires et des agents des forces de sécurité

La Mission a noté que le vote des militaires ainsi que l'ensemble des forces de l'ordre qui devait avoir lieu, selon le prescrit de la loi, 72 heures à l'avance dans les bureaux de vote avoisinant les casernes, n'a pu se tenir dans ce délai. Par conséquent, les militaires et les agents des forces de sécurité se sont acquittés de leur devoir civique comme les citoyens civils, mais en ordre de priorité.

La Mission n'a relevé aucun incident particulier à cet égard. Là où l'ordre de priorité n'était pas accordé aux militaires ou aux policiers, ces derniers sont restés calmes et n'ont pas fait recours à de mécanismes contraignants qui auraient dû conduire à de situations désagréables.

d) Le personnel électoral

Le personnel de la CEI et leurs superviseurs ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté et interagissaient bien avec les électeurs, les témoins des partis et des candidats, les observateurs tant nationaux qu'internationaux. Cependant, on pouvait noter une insuffisante maitrise des procédures électorales de leur part. Outre l'absence ou la faible harmonisation des procédures d'un bureau de vote à un autre, il y a lieu de déplorer des hésitations voire des confusions observées ici ou là sur la procédure à suivre pour le dépouillement.

e) La fermeture des bureaux de vote

Dans la plupart des cas les bureaux de vote ont fermé au-delà de 16h00. Les dispositions étaient mises en place pour que les électeurs se trouvant

dans la file d'attente à l'heure de la fermeture officielle puissent être autorisés à voter.

La Mission de l'EISA n'a relevé aucun incident majeur en ce qui concerne la fermeture des bureaux de vote. Les équipes de l'EISA ont généralement observé les procédures d'ouverture et de fermeture dans les mêmes bureaux de vote.

e) Le dépouillement des voix

La Mission de l'EISA a noté que le dépouillement des voix au niveau des bureaux de vote était conforme aux bonnes pratiques qui recommandent que le dépouillement ait lieu aux bureaux de vote même juste après la fin du scrutin.

Il a été relevé quelques problèmes lors de la validation des bulletins de vote dans certains cas, notamment dans les cas où les électeurs avaient utilisé une autre marque que le cachet prévu dans l'isoloir. Les observateurs de l'EISA ont relevé l'annulation de certains bulletins de vote alors que l'intention de l'électeur y était exprimée sans aucune ambigüité.

En dépit de quelques difficultés logistiques, notamment le manque d'éclairage adéquat dans un nombre important des bureaux de vote, où il n'y avait pas d'électricité et qu'on avait recouru à l'usage des bougies, le dépouillement a été généralement conduit d'une façon transparente, dans le même climat de sérénité et de transparence qui a prévalu lors du vote. Dès que les opérations de dépouillement étaient finies, les résultats étaient annoncés, mais systématiquement affichés au bureau de dépouillement.

g) Les témoins des partis politiques et les observateurs

L'Art. 67 du Code Electoral règlemente la présence des témoins de partis politiques et de candidats dans les bureaux de vote le jour du scrutin. Le travail des observateurs est régi par l'Art. 75 du Code Electoral qui autorise ceux-ci à assister aux opérations électorales.

La Mission a noté la présence positive des témoins des candidats et des partis dans les bureaux de vote visités. Dans la plupart des cas, les témoins

représentaient les candidats à l'élection présidentielle ou les grands partis ou coalitions politiques les plus en vue.

Les témoins et les observateurs, tant nationaux et qu'internationaux, avaient la permission de participer et d'observer toutes les phases du processus électoral. Ils ont eu le libre accès à tous les bureaux de vote ou de dépouillement.

Les témoins des partis politiques ont généralement montré une bonne compréhension de leur rôle. Il y avait des moments, cependant, où ils ont été obligés d'aller au delà de leurs prérogatives, en assistant les agents de la CEI et les électeurs en cas de besoin. Cela a été les cas des électeurs ne sachant ni lire ni écrire et qui avaient besoin d'assistance.

Il a été également observé que les témoins des partis avaient tendance à quitter les bureaux de vote juste après le dépouillement des voix, sans attendre la signature des formulaires appropriés et l'affichage des résultats aux bureaux de vote.

Les équipes de la Mission de l'EISA ont rencontré d'autres groupes internationaux d'observation, notamment les missions déployées par l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs, ainsi que certains représentants des missions diplomatiques en poste à Bangui.

Parmi les grands groupes nationaux, la Mission voudrait particulièrement mentionner l'Observatoire National des Elections (O.N.E.), cette plate-forme appuyée par le NDI sur le plan national, EISA bénéficiant d'une subvention qui assure le volet 'observation internationale' dans le cadre du même projet.

La Mission a noté que la procédure établie par la CEI pour l'accréditation des observateurs était particulièrement effective et très ouverte. Elle a permis aux membres de toutes les missions d'observation d'avoir les documents requis et de se déplacer librement où ils voulaient à travers le pays et de rencontrer sans obstruction les acteurs-clé du processus électoral en RCA.

RECOMMANDATIONS

Basé sur les observations et les conclusions de sa Mission d'observation, EISA recommande les mesures et mécanismes suivants en vue de l'amélioration des processus électoraux à venir, et comme une contribution aux réformes politiques et légales que la RCA pourrait entreprendre :

1. Mettre en place une structure permanente de gestion des élections, ou à la limite une administration permanente pour servir de mémoire de l'institution ;
2. Constituer un fichier électoral fiable qui répond aux normes internationales en la matière ;
3. Veiller au respect du cadre constitutionnel et légal par toutes les parties prenantes au processus électoral ;
4. Prendre en compte l'intégrité et le professionnalisme comme qualificatifs essentiels dans le choix des personnes devant siéger à la CEI pour s'assurer de son fonctionnement harmonieux et efficace ;
5. Améliorer la formation du personnel électoral, surtout les agents affectés dans les bureaux de vote et de dépouillement, et poursuivre les efforts en vue de la sensibilisation des électeurs ;
6. Veiller à une application stricte du Code Electoral, notamment en matière de vote par dérogation.

CONCLUSION

En guise de conclusion, la Mission note que la CEI, à travers ses dirigeants et son personnel, a fourni des efforts en vue de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées pour relever les défis de l'organisation des élections en RCA, et applaudit le peuple centrafricain pour la détermination, le calme et la dignité dont il a fait montre dans l'exercice de son droit civique lors de ces élections qui sont si cruciales, non seulement pour la consolidation de la paix et de la démocratie, mais également pour l'avenir du pays.

Certes, après une campagne électorale sans incidents majeurs, les opérations de vote et de dépouillement se sont globalement déroulées dans le calme et l'ordre et cela a permis aux électrices et aux électeurs centrafricains d'exprimer librement leur choix politique. Toutefois, les insuffisances notées dans l'organisation matérielle des scrutins posent de sérieux problèmes dans le sens de la transparence et de l'équité des chances accordées à toutes les parties prenantes.

La Mission exhorte les uns et les autres à considérer les différentes recommandations suggérées dans le sens d'améliorer ou de reformer les processus électoraux à venir.
EISA restera attentive à l'ensemble des opérations post-électorales, notamment l'annonce des résultats officiels par les autorités compétentes, la gestion d'un éventuel contentieux électoral et la perspective d'un deuxième tour pour les deux scrutins.

Pour toute information supplémentaire en rapport avec la Mission de l'EISA en RCA, prière de contacter le Secrétariat de la Mission établi à l'Hôtel Oubangui, Rez-de-chaussée, ou Monsieur Dieudonné TSHIYOYO (Coordonnateur de la Mission) aux +236 7556 8867 ou +2711 381 6000 et courriel : tshiyoyo@eisa.org.za .

Dr Samuel Azu'u FONKAM
Président Elections Cameroon (ELECAM)
Chef de la Mission

EISA est une organisation régionale à but non lucratif fondée en juin 1996 à Johannesburg, en Afrique du Sud. L'organisation a la vision d'un continent africain où la gouvernance démocratique, les droits de l'homme et la participation des citoyens sont préservés dans un climat de paix. Sa mission consiste à promouvoir l'excellence dans la promotion des élections crédibles, la démocratie participative, la culture des droits de l'homme et le renforcement des institutions de la gouvernance pour la consolidation de la démocratie en Afrique. L'Institut a son siège social à Johannesburg, et des bureaux nationaux à Antananarivo (Madagascar), à Bujumbura (Burundi), à Kinshasa (RDC), à Nairobi (Kenya), à N'Djamena (Tchad), et à Maputo (Mozambique).

EISA, 14 Park Road, Richmond 2092, Johannesburg, South Africa
Phone: +2711 381 6000 Fax: +2711 482 6163 Email: eisa@eisa.org.za
Website: www.eisa.org.za

Annexe 2: DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA MISSION CONTINENTALE DE MARS 2011

Promoting Credible Elections and Democratic Governance in Africa

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (R.C.A.)
SECOND TOUR DES ELECTIONS LEGISLATIVES
DECLARATION PRELIMINAIRE
BANGUI, LE 29 MARS 2011

LA MISSION CONTINENTALE DE L'EISA EN RCA

L'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique, EISA en sigle, a le plaisir de publier la déclaration préliminaire de sa Mission Continentale déployée en République Centrafricaine (RCA) pour observer le second tour des élections législatives qui ont eu lieu le 27 Mars 2011. Il convient de signaler que la présente mission est la suite logique de trois missions précédentes qu'EISA avait déployées en RCA, à savoir une mission d'évaluation pré-électorale, du 06 au 12 Mars 2010, suivie d'une autre mission qui a observé les opérations relatives à l'enrôlement des électeurs, du 23 Octobre au 20 Novembre 2010, et de la première mission d'observation électorale continentale, déployée du 17 au 28 Janvier 2011, dans le cadre du premier tour des élections présidentielles et législatives .

Conduite par Monsieur Vincent Tohbi Irié, Directeur du bureau EISA en RDC, cette Mission est composée de 20 membres issus des Organisations de la Société Civile, et originaires de 10 pays Africains, à savoir du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Kenya, de Madagascar, du Niger, du Sénégal, de la République Sud-Africaine, du Tchad et du Togo.

La Mission de l'EISA a fait l'évaluation du second tour des législatives du 27 Mars 2011 en RCA sur la base des normes et directives contenues dans la Déclaration de l'Union Africaine sur les principes régissant des élections

démocratiques en Afrique , la Déclaration de Principes pour l'Observation des Elections et dans les Principes pour la Gestion, la Surveillance et l'Observation des Elections dans la région de la SADC (PEMMO), principes développés sous les auspices de l'EISA et du Forum des Commissions Electorales des pays de la SADC (ECF SADC).

Elle a ainsi le plaisir de présenter ses observations préliminaires et ses recommandations dans la présente déclaration. EISA produira et publiera dans les prochaines semaines un rapport final et détaillé de toutes les observations et les conclusions des différentes missions sur le déroulement de toutes les opérations relatives auxdites élections. Le but ultime de ce rapport sera de fournir une analyse systématique et objective du processus électoral, ainsi que des recommandations appropriées pour consolider la paix et la gouvernance démocratique en République Centrafricaine.

EISA, à travers la présence de son équipe d'observateurs à long terme, va continuer à suivre avec beaucoup d'attention la transmission, la compilation, ainsi que l'annonce des résultats officiels afin de procéder à une évaluation plus exhaustive de la phase postélectorale. Tout comme dans le cadre du premier tour des élections de Janvier 2011, la Mission comprend d'une part, des observateurs à court terme qui vont quitter le pays juste après le scrutin et les opérations de dépouillement des voix et affichage des résultats au niveau des centres et bureaux de vote et, d'autre part, une équipe d'observateurs à long-terme qui vont rester sur le terrain jusqu'au 5 Avril 2011 afin d'observer les opérations de transmission et de compilation des résultats, tant au niveau local que national. Ils ne quitteront la RCA qu'à l'issue de la publication officielle des résultats provisoires par les autorités compétentes, selon les prescriptions du Code Electoral.

La présente déclaration porte essentiellement sur la phase pré-électorale, le scrutin et le dépouillement des voix.

La Mission profite de cette opportunité qui lui est offerte pour exprimer sa profonde gratitude au peuple centrafricain, en général, et à la Commission Electorale Indépendante (CEI), en particulier, pour le chaleureux accueil et l'hospitalité réservés à ses membres. Les équipes de la Mission de l'EISA se réjouissent du fait qu'elles aient bénéficié d'un accès sans entrave ni

obstruction aux autorités et acteurs impliqués dans le processus électoral, ainsi qu'aux centres et bureaux de vote ou de dépouillement.

EISA voudrait également remercier le National Democratic Institute for International Affairs (NDI) pour sa contribution financière qui a rendu possible le déploiement de ses différentes missions en République Centrafricaine.

OBJECTIFS DE LA MISSION DE L'EISA

L'objectif général de la présente Mission est conforme à la vision de l'EISA qui consiste à promouvoir l'organisation des élections crédibles et la gouvernance démocratique en Afrique. Cette vision s'exécute à travers une mission organisationnelle tendant à promouvoir l'excellence dans la conduite des processus électoraux, la culture des droits de l'homme et le renforcement des institutions de gouvernance pour la consolidation de la démocratie sur le continent africain.

Pour cette Mission, il s'agit, pour ainsi dire, de :

- évaluer si les conditions nécessaires sont réunies pour l'organisation des élections qui permettraient au peuple centrafricain, dans son ensemble et sa diversité, d'exprimer librement sa volonté à travers les urnes ;
- évaluer et déterminer si ces élections sont conduites en conformité, d'une part, avec le cadre constitutionnel et légal en vigueur en RCA et, d'autre part, avec les standards internationaux et continentaux en matière d'organisation d'élections démocratiques ; et
- déterminer si les résultats ultimes du processus électoral reflètent les aspirations profondes et la volonté du peuple centrafricain.

LE DÉPLOIEMENT DE LA MISSION ET L'OBSERVATION DU SCRUTIN

A la veille du déploiement de ses équipes sur le terrain, la Mission a procédé à une mise à jour de ses observateurs sur les préparatifs du second tour des législatives lors d'une séance d'information tenue le 23 Mars 2011. La séance d'information avait également pour but de faire comprendre aux différents membres de la mission le rôle qu'ils étaient appelés à jouer une fois de plus. Lors du déploiement sur le terrain, les équipes d'observateurs sont allés à la rencontre de certains acteurs clés afin d'avoir leurs perspectives sur les préparatifs du scrutin du 27 Mars 2011, a la suite des réunions consultatives

qu'ils avaient eu dans le cadre des élections de Janvier 2011. Ainsi, EISA a déployé huit équipes de deux observateurs et une équipe de trois observateurs à travers le territoire national centrafricain à partir du 24 Mars 2011 selon le plan suivant: trois équipes à Bangui et une équipe dans chacun des chefs-lieux et provinces suivants :

a) BAMBARI (Ouaka)
b) BERBERATI (Mambéré Kadei)
c) KAGA BANDORO (Nana Gribizi)
d) M'BAIKI (Lobaye)
e) NOLA (Sangha Mbaéré)
f) SIBUT (Kemo)

A leur arrivée dans leurs lieux de déploiement, les équipes de la Mission de l'EISA se sont attelées à rencontrer les différents acteurs impliqués dans le processus électoral aux niveaux provincial et local, notamment les démembrements de la CEI, les autorités de l'administration locale, les candidats ou leur représentant, ainsi que des organisations de la société civile. Les membres de la Mission ont également rencontré aussi bien les collectifs et plateformes des observateurs nationaux que les autres missions nationales et internationale d'observation électorale, notamment l'Observatoire National des Elections (O.N.E.), la Commission Episcopale Justice et Paix (CEJP), et l'Union africaine. Les équipes de Bangui, sous la houlette du chef de Mission, ont rencontré le médiateur national, le National Democratic Institute, la CEI, les partis politiques de l'opposition et au pouvoir, le PNUD, l'Union Européenne, la Représentante Spéciale de l'Union Africaine et la Mission de l'Union Africaine, ainsi que le Bureau des Nations Unies en République Centrafricaine (BINURCA) à travers la Représentante Spéciale du Secrétaire General des Nations Unies.

Enfin, ils ont mis à profit cette période pour observer les dernières phases de la campagne électorale et entreprendre le repérage des centres et bureaux de vote avant la tenue effective du scrutin du 27 Mars 2011.

Ces rencontres ont une fois de plus fourni aux membres de la Mission les différentes vues et positions des acteurs-clés sur la nature et la portée du processus électoral en RCA et l'atmosphère générale prévalant dans le pays à l'approche de l'échéance électorale.

Le 27 Mars 2011, les équipes de la Mission de l'EISA ont visité 165 bureaux de vote au total. Elles ont ensuite observé le dépouillement des voix dans quelques bureaux.

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES DE LA MISSION

Sur la base des échanges avec les différentes parties prenantes impliquées dans le processus électoral et des observations recueillies par ses équipes déployées sur le terrain, la Mission d'observation électorale de l'EISA constate que le second tour des Législatives du 27 Mars 2011 s'est déroulé dans un environnement politique caractérisé par le boycott passif des partis de l'opposition, du refus d'un nombre de candidats de l'opposition en ballotage favorable de suivre le mot d'ordre des quartiers généraux de leur parti, ainsi que le désistement de certains candidats de la majorité présidentielle au second tour des Législatives.

Après analyse des observations faites par les différentes équipes déployées sur le terrain et se basant sur les normes et directives consignées dans le PEMMO et dans la Déclaration de Principe pour l'Observation Internationale des Elections, la Mission de l'EISA a dégagée les conclusions préliminaires suivantes :

Le contexte politique du second tour des élections législatives de Mars 2011

La Mission a relevée que les Elections Législatives du 27 Mars 2011 s'inscrivent dans la logique de retrait, du second tour, des principaux partis de l'opposition. Elles interviennent dans un contexte politique, sous-tendu par des revendications d'une opposition, regroupée au sein du Front pour l'Annulation et la Reprise des Elections (FARE), qui demande l'annulation des résultats du premier tour des élections législatives depuis la proclamation des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle en Février 2011; l'imposition, par le gouvernement, d'une interdiction de sortie pour les leaders des partis de l'opposition; et du quasi échec d'un processus de médiation nationale sur la recherche d'un terrain d'entente entre les principaux protagonistes politiques. La non résolution du contentieux électoral des scrutins du Janvier 2011 contribue de manière significative à la radicalisation des positions politiques des parties prenantes.

Le cadre constitutionnel, institutionnel et légal

La Loi Electorale No 09.016 portant Code Electoral de la République Centrafricaine, en son Art. 194, introduit un scrutin législatif à deux tours, dans le principe théorique cela est une bonne chose puisque les candidats élus bénéficient de la légitimité populaire. Toutefois, il y a lieu de noter que très peu de démocraties dans le monde instituent un scrutin législatif à 2 tours. Le cas Centrafricain est encore plus compliqué puisqu'à la différence de certaines démocraties, le deuxième tour donne lieu à une compétition non pas aux deux candidats arrivés premier au premier tour mais aux candidats ayant obtenus plus de 10%. Il se passe donc que dans certaines circonscriptions telles que Bozoum, cinq candidats se retrouvent au second tour. Dans d'autres cas encore, ce sont quatre candidats qui sont en compétition mais d'une façon générale les circonscriptions présentent trois candidats. Ceci enlève la raison pour laquelle un second tour est organisé, c'est-à-dire la recherche de la légitimité du candidat élu. Avec quatre ou cinq candidats ayant obtenu plus de 10% au second tour il faut s'attendre à ce que le candidat élu le soit à une très faible majorité. L'on perd donc l'opportunité d'une bataille électorale sur de nouvelles bases.

Par ailleurs, en faisant passer au second tour tous les candidats ayant obtenu 10% au premier tour, le code électoral ne contribue pas à la construction et à la mise en place d'un système de partis nécessaire a la consolidation de la jeune démocratie Centrafricaine. En outre, le système d'élection majoritaire directe même s'il est à deux tours ne semble pas être suffisamment être inclusif de toutes les forces politiques de l'échiquier national. Un pays post conflit et qui a connu de longues crises militaro-politiques comme la RCA devrait réfléchir sur la nécessité d'adopter une élection proportionnelle qui permet l'utilité de chaque vote, l'inclusion de tous les partis d'envergure nationale, mais également d'une démocratie réellement représentative.

En ce qui concerne les membres de l'Assemblée Nationale, ils sont élus pour un mandat de cinq ans renouvelable, au suffrage universel direct et au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés. Est déclaré élu au premier tour, dans chaque circonscription électorale, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au cas où aucun candidat n'est élu au premier tour, sont seuls autorisés à se présenter au second tour du scrutin, les candidats ayant obtenu le minimum

requis de dix pour cent des suffrages exprimés. Toutefois, un candidat peut être proclamé élu au premier tour s'il a obtenu, à lui seul, le minimum requis de 10% des suffrages exprimés.

Au cas où au premier tour aucun des candidats n'atteint le seuil de 10% des suffrages exprimés, seuls les trois candidats arrivés en tête sont qualifiés pour se présenter au second tour. Dans ce cas-là, le candidat qui obtient la majorité simple est déclaré élu au second tour.

L'administration électorale

Encore une fois, nous voudrions nous référer aux remarques émises lors du premier tour en ce qui concerne le professionnalisme et l'exercice des fonctions des membres de la CEI. Le présent rapport voudrait insister sur la formation des membres du Bureau de Vote qui selon nos missions n'ont pas permis de corriger les lacunes relevées antérieurement.

Même si EISA a noté l'enthousiasme, la discipline et l'ordre dans lesquels aussi bien les agents des Bureaux de Vote que les membres de la CEI ont exercé leurs responsabilités, la compréhension de la méthodologie d'expédition des rapports ne semble pas avoir été totalement maîtrisée, par exemple certains responsables des Bure aux de Vote au niveau local ont cru bon d'entreposer les bulletins de vote dans les locaux de la gendarmerie avant même de les avoir compté et traiter.

D'autres centres de vote à Bangui ont transmis directement leurs urnes et PV à la CEI Nationale sans transiter par la Commission Locale. D'autres présidents de Bureau de Vote ont par exemple scellé dans la même enveloppe les plis destinés à la Commission Locale. L'exercice professionnel de leur mission par les membres de la CEI détermine la qualité du processus dans son ensemble. Des niveaux de compréhension différents des procédures pourraient par conséquent être un problème.

Enfin, EISA a noté une très faible représentation de femmes aussi bien dans l'administration de la CEI, au niveau local que national, qu'au sein du personnel des Bureaux de Vote. La représentation des femmes, nous le soulignons n'est pas un phénomène de mode sur lequel nous insistons mais une nécessaire prise de conscience progressive par les femmes de leur rôle dans le développement de la RCA d'une façon générale, et de la consolidation

de la démocratie d'une façon particulière. C'est en exerçant des tâches de cette nature que les femmes peuvent progressivement s'insérer dans l'espace politique afin de faire entendre leur voix, celle de leurs enfants et de leur famille.

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a été instituée en vertu de l'Art. 9 du Code Electoral. La CEI est chargée, en relation avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de la préparation, de l'organisation, de la supervision des élections présidentielles, législatives, régionales et municipales ainsi que des consultations référendaires et d'en assurer la publication des résultats provisoires.

La CEI est dirigée, au niveau central, par une Coordination Nationale comprenant 31 membres. Le Dialogue Politique Inclusif avait exceptionnellement disposé que les membres de la Coordination Nationale devant conduire le processus électoral en cours devaient être désignés sur la base paritaire par les différentes composantes et entités représentées ayant pris part aux assises de Décembre 2008.

La Commission dispose de démembrements au niveau des sous-préfectures et arrondissements à travers le pays, et à l'étranger, là où la RCA a de représentations diplomatiques ou consulaires.

La Cour Constitutionnelle veille à la régularité des consultations électorales et tranche tout contentieux électoral. Selon l'Art. 73 de la Constitution de 2004, la Cour Constitutionnelle est la juridiction compétente en matière électorale. Elle statue non seulement sur le contentieux consécutif au processus électoral, mais elle proclame également les résultats définitifs des élections et des referendums.

Les listes électorales

Nos remarques sur les listes électorales à l'occasion du premier tour demeurent les mêmes. Le débat au plus haut sommet de l'état sur l'informatisation ou non des listes et des cartes d'électeurs n'ont pas permis de déboucher pour les présentes élections sur une position définitive. L'on a pu noter dans certains bureaux de vote que la non informatisation a conduit à des transferts de listes de quartier à un autre Bureau de Vote (Bureau de Vote no au Lycée et Rapides dans le Septième Arrondissement).

Corrélativement à la liste électorale, la qualité des cartes d'électeurs n'a évidemment pas été améliorée entre les deux tours du scrutin mais gagnerait à être rediscutée dans la perspective de la professionnalisation du processus électoral. Nos équipes ont également noté par elle mêmes deux cas de figure : des personnes ont tenté d'utiliser frauduleusement des cartes d'une autre personne d'une part ; et d'autre part les fausses cartes d'électeur ont été saisies notamment à Bimbo dans le cinquième arrondissement. A ce stade, EISA n'est pas à mesure de déterminer l'échelle de la circulation de ces fausses cartes. Toutefois, de telles cartes pourraient être de nature à discréditer le scrutin, la CEI et les partis politiques impliqués. Le rapport final de l'EISA tentera d'analyser un peu plus en profondeur cet aspect de la fraude.

Campagne d'éducation électorale

La mission d'observation de l'EISA a noté que tout comme la campagne électorale par les partis politiques, la campagne d'éducation civique a été tout aussi timide sinon absente. La campagne a été d'autant plus timide que dans certaines régions de l'intérieur du pays, les radios communautaires n'ont pas été impliquées dans les efforts de campagne de sensibilisation. Seules deux affiches et de messages ont marqué cette campagne d'éducation. L'une d'elle d'ailleurs diffuse un message très ambigu sur le vote.

La campagne électorale

Contrairement à l'atmosphère des élections présidentielles et législatives du 23 Janvier 2011, la mission de EISA a constaté que la campagne du second tour des législatives a été timide. Les affiches de campagne, les équipes des partis politiques, les manifestations populaires et les meetings n'étaient pas très visibles sur l'ensemble des 69 circonscriptions où le second tour devait avoir lieu. Cette timidité de la campagne est aussi imputable à la position des principaux partis de l'opposition (MLPC, RDC) qui comme nous l'avons souligné dans le contexte politique ont décidé de ne pas participer à ce scrutin. Cette situation aura bien un impact sur le taux de participation mais également sur le consensus politique de tous les résultats. Quant aux autres aspects de la campagne (code de bonne conduite) les remarques de EISA sont les mêmes que celles formulées dans la déclaration du 25 Janvier 2011 (joint en annexe).

Le jour du scrutin

a) L'ouverture des bureaux de vote et le déroulement du scrutin
La Mission de l'EISA note que le scrutin du 27 Mars 2011 s'est

généralement déroulé dans le calme et sans incidents majeurs. Le vote a été également caractérisé par la discipline des électeurs. Les bureaux de vote ont sur l'ensemble du territoire, tant à Bangui qu'à l'intérieur du pays, ont ouvert à temps dans l'ensemble. Toutefois, la Mission a noté des retards de 35 minutes à 2 heures dans certains bureaux.

La participation électorale a été faible comparé à la grande affluence qu'a connu les scrutins de Janvier 2011. L'écart entre le nombre d'inscrits et le nombre de votants sur la liste d'émargement a été noté par la Mission. La baisse relative du taux de participation peut être imputable aux facteurs suivants:

- « La Fatigue électorale »
- Les problèmes de sensibilisation
- Les deux tours du scrutin législatif
- Le boycott de certains partis politiques
- Le découplage

La Mission a relevé le bon aménagement des bureaux de vote dans l'ensemble qui étaient pour la plupart dans des écoles. Cependant, elle a noté que des résidences privées ont été utilisées comme bureaux de vote.

La vérification du nom des électeurs sur la liste se faisait systématiquement dans les bureaux de vote visités par la Mission de l'EISA. Par contre, aucune attention particulière n'a été accordée à la vérification de l'encre indélébile à l'entrée du bureau de vote. L'encre indélébile n'a pas été appliquée de manière uniforme sur le même doigt.

Un nombre de bureaux de vote visités à l'intérieur du pays et à Bangui n'ont pas affichés les listes électorales comme le prévoit la loi électorale, quoique certains bureaux aient respecté le délai d'affichage de leurs listes. Dans certains cas, la liste d'émargement du premier tour a été affichée dans les bureaux de vote en remplacement des listes électorales. La Mission voudrait attirer l'attention sur le fait que le nombre d'inscrits dans les bureaux de vote n'était pas indiqué sur la liste électorale. Elle a également relevé l'absence des listes électorales due à des problèmes logistiques. Des électeurs inscrits n'ont pas retrouvé leur nom sur la liste. La Mission a noté avec appréhensions l'affichage des listes électorales dans les locaux des gendarmeries.

La Mission a noté la circulation des cartes parallèles et frauduleuses dans des bureaux de vote de Bangui. Sur la base de certains constats, il s'est avéré que des personnes en dessous de l'âge de vote se sont retrouvées détentrices de la carte d'électeur.

L'usage des scellés dans un grand nombre de bureaux de vote visités à Bangui constitue une des améliorations de ce scrutin. Il a été noté que des urnes à l'intérieur du pays sont restées sans scellés.

Le viol du secret du vote dans certains bureaux de vote visités à cause de l'assistance requise par les personnes âgées et handicapées a été un des manquements relevés.

La Mission a noté la présence des chefs de village et de quartier dans les bureaux de vote. Ces derniers ont souvent joué le rôle d'agents électoraux.

La Mission a relevé une forte présence des forces de l'ordre, surtout dans certains bureaux de vote à Bangui. La police à l'intérieur du pays a veillé à la sécurisation des opérations de vote dans les bureaux de vote. Sa présence n'était ni intimidante ni intrusive. Cependant, la faiblesse de son effectif a été relevée par la Mission. La présence des forces de l'ordre était en général discrète à l'intérieur du pays contrairement à l'impressionnant dispositif de sécurité dans certains arrondissements de Bangui. Celui-ci a été bien souvent facteur d'intimidation. La présence des forces de l'ordre à l'ouverture a été également observée dans certains bureaux de l'intérieur du pays, notamment à cause des brigades mobiles qui faisaient la ronde. La Mission a noté la présence des groupes privés de sécurité qui assuraient la protection des candidats dans les bureaux de vote.

La présence positive des témoins des candidats, des observateurs nationaux de l'ONE et du CEJP, ainsi que celle des observateurs de la Mission Internationale de l'Union Africaine, a été observé avec satisfaction, par la Mission, comme gage de transparence du scrutin.

b) Le matériel électoral

Le matériel électoral, disponible dans les Commissions locales, a été acheminé pour la plupart des bureaux de vote le matin du scrutin. Cependant, certains bureaux de vote à l'intérieur du pays détenaient le

matériel électoral avant le lancement des opérations de vote. La Mission a relevé une insuffisance du matériel électoral dans des bureaux de vote visités. La Mission a observé le déploiement du matériel par les forces de la MICOPAX dans les zones rebelles, notamment dans la région de Kaga Bandoro. Il s'est également posé un problème de mauvais dispatching des Procès Verbaux qui a été marqué par l'insuffisance des de PV dans certains bureaux de vote et de leur abondance dans d'autres bureaux de vote. Les résultats et le matériel électoral ont été entreposés dans les locaux de la gendarmerie avant leur acheminement au niveau du comité local de certaines régions. Certaines Commissions Electorales locales ont été confrontées à la menace de confiscation du matériel et des résultats à cause du non paiement des indemnités des agents électoraux.

Le matériel électoral a été rendu disponible dans les bureaux de vote visités le matin du scrutin. L'arrivée tardive du matériel électoral a été l'une des causes principales de l'ouverture tardive des bureaux de vote. Le matériel lourd était disponible dans l'ensemble des bureaux de vote visités en dehors du manque de l'isoloir et de l'insuffisance des bulletins de vote dans certains cas. L'insuffisance des bulletins de vote n'a cependant pas eu d'impact sur le déroulement du vote compte tenu de la faible participation électorale dans les bureaux de vote confrontés à cette insuffisance. Certains bureaux de vote se sont plaints du manque du matériel léger tel que les lampes prévues pour le dépouillement.

c) Le vote par dérogation

D'une manière générale, le vote par dérogation, bien que perdurant, n'a pas été d'une grande ampleur comparé aux scrutins de Janvier 2011. Mais il n'y a pas eu un respect strict et uniforme des dispositions légales en la matière, offrant cette option uniquement aux membres du bureau de vote. La mauvaise interprétation faite par certains agents électoraux du vote par dérogation a constitué un problème. L'autorisation du vote par dérogation s'est quelque fois faite de manière intuitive plutôt qu'en conformité avec les dispositions légales. De ce fait, des électeurs ont voté par dérogation compte tenu de leur inscription dans une circonscription donnée.

a) Le personnel électoral

Les agents électoraux ont été formés par des experts de la CEI quelques jours avant leur déploiement dans les bureaux de Vote. La Mission a noté

une meilleure maitrise des procédures de vote et le dépouillement des bulletins de vote par les agents électoraux. Le remplissage avec aisance des feuilles de pointage et des fiches de résultats est signe de bonne maitrise. La durée du dépouillement atteste également d'une meilleure maitrise des opérations de vote par les agents électoraux.

e) La fermeture des bureaux de vote et dépouillement des voix

A cause du démarrage tardif des opérations de vote, les bureaux de vote ont pour la plupart clôturé les opérations au-delà de 16 heures. La Commission Electorale a mis l'accent sur le respect strict des 10 heures de vote comme indiquée dans ses Directives No 2 émises à l'attention des membres des bureaux de vote. Néanmoins, les opérations de dépouillement ont démarré dans certains bureaux de vote à 16 heures précises. Les opérations ont pris entre une heure et quatre heures de temps pour l'ensemble des bureaux de vote. Certains bureaux de vote ont souffert du manque d'éclairage lors du dépouillement. Les observateurs et témoins des candidats étaient présents lors du dépouillement. Certains bureaux de vote ont dépouillé sans la présence des scrutateurs.

Ils ont de ce fait du recourir à l'usage des bougies pour la clôture des opérations. Les Procès Verbaux ont été signés par les scrutateurs pour la plupart. La Mission a noté que les résultats n'ont pas été affichés dans les bureaux de vote à la fin du dépouillement des votes comme l'indique la loi et les bonnes pratiques électorales.

f) Bulletins Nuls

La Mission a noté que dans certains bureaux de Vote, le nombre de bulletins nuls a avoisiné les 15%. Si les 15% de vote effectif non exprimé n'étaient que des bulletins blancs, cela aurait été interprété comme la volonté de l'électeur de ne pas choisir. Malheureusement, quant aux bulletins nuls, nos observateurs ont constaté l'interprétation de la lecture du choix de l'électeur. Certains bulletins portant la marque du cachet renversé, les traces d'encre sur le nom le logo ou le numéro du candidat et reflétant très clairement le choix de l'électeur ont été simplement et purement annulé. La stricte application des textes et la vigilance excessive des témoins des partis dans les Bureau de Vote n'ont pas permis une interprétation logique de l'expression des votes de certains citoyens.

g) Centralisation des Résultats

La procédure de centralisation des résultats semble être un problème étant donné les difficultés d'infrastructures et logistiques de la RCA. En effet, les centres de vote transmettent à la Commission locale qui à son tour transmet à la Commission Nationale. Une telle chaine de transmission occasionne à ce qui nous a été dit environ dix jours pour les délibérations. Ce délai d'attente peut faire peser des incertitudes politiques en cas d'incidents, d'impatience, de doute ou de contestations précoces, et ainsi interrompre le processus électoral. La célérité dans le comptage, l'acheminement, la centralisation des votes est aussi un facteur de professionnalisme. Certes, dans une telle atmosphère politique, il est important de mettre plusieurs verrous de contrôle aux fins de la crédibilité des résultats, mais les conséquences d'un trop long temps d'attente, qui peuvent en découler, pourraient être un problème. EISA voudrait faire observer que le système électoral d'élection majoritaire à deux tours n'est pas conforme à la procédure de centralisation. Si les candidats sont élus par circonscriptions au scrutin majoritaire selon le nombre de siège disponible, il conviendrait logiquement que les premiers résultats provisoires le soient au niveau de chaque circonscription ou par défaut au niveau de la commission locale. Ainsi les résultats sont connus à ce premier niveau de compilation. La tâche est ensuite plus allégée lorsque ces résultats sont transmis au niveau national pour vérification et proclamation. Mais lorsque tous les résultats sont transmis d'un centre de vote au niveau national cela peut occasionner des retards, des problèmes logistiques, des erreurs et des contestations. Cette centralisation telle qu'exécutée actuellement aurait pris tout son sens si la loi électorale avait prévu une élection proportionnelle des députés soit au niveau national, soit au niveau des circonscriptions locales. Dans une telle option, chaque vote aurait compté pour le calcul des sièges obtenus par chaque parti politique.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées au premier tour demeurent d'actualité (voir la Déclaration Préliminaire du 25 Janvier 2011).

EISA voudrait toutefois insister sur les aspects suivants :

- La mise en place d'un organe technique permanent qui permettrait de bâtir des capacités et de retenir les ressources humaines nécessaires pour

toutes les activités électorales. Non seulement une telle option permettrait la professionnalisation et l'efficacité des processus électoraux en RCA mais elle pourrait permettre d'importantes économies en matière de temps et d'argent. Les Commissions ad hoc sont de moins en moins courantes en Afrique et de moins en moins efficaces. Si suivant les recommandations du Dialogue Politique Inclusif (DPI), les élections municipales et régionales devraient avoir lieu, cela serait une bonne occasion de s'exercer progressivement jusqu'à la tenue des prochaines élections générales;

- La centralisation des résultats gagnerait à être simplifiée pour favoriser la proclamation des résultats ;
- Une meilleure participation/implication des femmes dans le processus électoral en tant qu'agents électoraux, membres de la CEI locale et nationale, sensibilisatrice, témoin des partis politiques et candidates;
- Une réflexion doit être engagée sur le système électoral adéquat qui permettrait une meilleure représentativité des forces politiques de la RCA;
- Améliorer la campagne d'éducation électorale et la doubler d'une éducation civique afin que les citoyens centrafricains prennent conscience des enjeux électoraux ainsi que l'importance de leur rôle en tant que citoyen dans leur propre pays;
- Favoriser l'implication accrue des acteurs de la société civile et de la CEI dans l'éducation civique et électorale;
- Veiller à une application stricte de la Constitution, du Code Electoral, et ainsi que les textes subséquents, notamment en matière de vote par dérogation;
- Revoir la procédure d'assistance aux électeurs le nécessitant pour préserver le secret de vote;
- Encourager les acteurs politiques à engager comme dans toute démocratie sérieuse des réformes électorales. La fin d'une élection est le début d'un nouveau cycle électoral, il faut toujours rechercher l'amélioration du processus afin de renforcer la démocratie;
- Instituer une liste électorale et des cartes électorales fiables et crédibles dans le souci de garantir leur transparence.

CONCLUSION

Instituer une élection où la présidentielle et les législatives sont organisées le même jour

D'une façon générale, les électeurs se déplacent plus facilement pour les élections présidentielles que pour toute autre élection pour des raisons

évidentes dues à la symbolique des élections présidentielles mais aussi dû au système présidentiel, présidentialiste, semi-présidentiel, semi-présidentialiste beaucoup plus répandus en Afrique. En couplant les deux tours des élections présidentielles à l'élection législative, l'on garantit le taux de participation, la ferveur, l'enthousiasme et la réduction de certains coûts.

La mission d'observation voudrait rappeler que toute élection a pour but de choisir et de légitimer les dirigeants et les acteurs d'un pays. Au-delà des observations techniques juridiques et institutionnelles formulées dans le présent rapport, EISA voudrait exhorter tous les acteurs politiques Centrafricains à plus de dialogue et de consensus. Les événements politiques et électoraux en Afrique ces dernières années, ainsi que leurs incidences fâcheuses devrait inspirer les Centrafricains pour plus de compromis, de tolérance et d'un sens de la responsabilité politique. Le gouvernement Centrafricain, les partis politiques, la société civile auront tout honneur à dialoguer et à ouvrir une ère nouvelle de démocratie participative et inclusive. Les amis de la RCA, les institutions régionales et internationales ainsi que les bailleurs devraient faciliter et se joindre à l'effort national de consolidation de la paix.

A propos de EISA

EISA est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est à Johannesburg, en Afrique du Sud, où elle a été créée en juin 1996 sous le nom de « Institut Electoral d'Afrique du Sud » avant de devenir « Institut Electoral d'Afrique Australe ». En quelques années, EISA est passée d'une ONG d'assistance électorale limitée à l'Afrique Australe à une organisation plus diversifiée travaillant d'un bout à l'autre du continent avec des partenaires au niveau national, régional, pan-African et mondial. Aujourd'hui, les activités de l'Institut ne couvrent plus uniquement les élections mais s'étendent à d'autres domaines de la démocratie et de la gouvernance tels que le développement des partis politiques, la gestion des conflits, l'appui aux parlements, le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, la gouvernance locale et la décentralisation. En dehors de l'Afrique Australe où il est présent à Johannesburg (Afrique du sud), Antananarivo (Madagascar), Maputo (Mozambique) et Kinshasa (RDC), EISA a ouvert des bureaux nationaux à Bujumbura (Burundi), Abidjan (Côte d'ivoire), Nairobi (Kenya), Khartoum (Soudan) et N'Djamena (Tchad), une présence passée et actuelle qui atteste d'un mandat géographique plus large et

souligne la vocation panafricaine de l'Institut. EISA a été notamment impliqué dans l'appui à une quarantaine de processus électoraux en Afrique. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site internet www.eisa.org.za

Le Conseil d'Administration de l'EISA s'est réuni en mars 2010et a décidé d'un changement de nom de l'Institut conformément à sa nouvelle direction stratégique ainsi qu'à l'envergure géographique et thématique de ses activités. Depuis mai 2010, EISA est devenu «Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique ».

Annexe 3: Composition de la Mission Continentale de l'EISA de Janvier 2011

Noms	Organisations	Pays	Sexe	Terme
Aïchatou Fall	Amnesty International	Sénégal	Féminin	Court
Aimé Konan Kouadio	EISA Burundi	Cote d'Ivoire	Masculin	Long
Andoniaina Andriamalazaray	KMF/CNOE	Madagascar	Masculin	Court
Babu Katulondi	EISA Tchad	RDC	Masculin	Court
Baidessou Soukolgue	EISA Tchad	Tchad	Masculin	Court
Dieudonne Tshiyoyo	EISA Johannesburg	RDC	Masculin	Long
Doudou Dia	Gorée Institute	Sénégal	Masculin	Court
Emmanuel Dossou Atchade	OPSRA	Togo	Masculin	Long
Eugene Rwibasira	RCSP	Rwanda	Masculin	Court
Georges Obolo	PREGESCO	Gabon	Masculin	Court
Ginette Safara	Consultante	Madagascar	Féminin	Court
Honore Fokwa Mbanwi	UJ	Cameroun	Masculin	Long
Judith Koumba Pemba Mombo	RAJA	Gabon	Féminin	Court
Justin Doua Gore	CSCI	Cote d'Ivoire	Masculin	Court
Mariame Sanogo Gnompenin	CSCI	Cote d'Ivoire	Féminin	Long
Massaoudou Tani	ANDDH	Niger	Féminin	Court
Mohamed Nibaruta	COSOME	Burundi	Masculin	Court
Nirina Rajaonarivo	EISA Johannesburg	Madagascar	Féminin	Court
Satou Adamou Moussa	AFJN	Niger	Féminin	Court
Thérèse Monique Muila Benyi	RENOSEC	RDC	Féminin	Long
Véronique Neloumndene	UFCCT	Tchad	Féminin	Court

Annexe 4: Composition de la Mission Continentale de l'EISA de Mars 2011

Noms	Organisations	Pays	Sexe	Terme
Aïchatou Fall	Amnesty International	Sénégal	Féminin	Long
Aimé Konan Kouadio	EISA Burundi	Cote d'Ivoire	Masculin	Long
Andoniaina Andriamalazaray	KMF/CNOE	Madagascar	Masculin	Court
Angèle Mobeti Mayangar	EISA Tchad	Tchad	Féminin	Court
Cecile Bassomo	EISA Johannesburg	Cameroun	Féminin	Court
Cissé Moundiaye	Forum Civil	Sénégal	Masculin	Court
Emmanuel Dossou Atchade	OPSRA	Togo	Masculin	Long
Eugene Rwibasira	RCSP	Rwanda	Masculin	Court
Georges Obolo	PREGESCO	Gabon	Masculin	Court
Ginette Safara	Consultante	Madagascar	Féminin	Court
Honore Fokwa Mbanwi	UJ	Cameroun	Masculin	Long
Judith Koumba Pemba Mombo	RAJA	Gabon	Féminin	Court
Junior Muke	EISA Johannesburg	RDC	Masculin	Court
Justin Doua Gore	CSCI	Cote d'Ivoire	Masculin	Court
Mariame Sanogo Gnompenin	CSCI	Cote d'Ivoire	Féminin	Long
Massaoudou Tani	ANDDH	Niger	Féminin	Court
Mohamed Nibaruta	COSOME	Burundi	Masculin	Court
Oumarou Gorko	ANDDH	Niger	Masculin	Court
Robert Gerenge	EISA Johannesburg	Kenya	Masculin	Court
Yves Mupende	EISA RDC	RDC	Masculin	Court

ABOUT EISA

EISA is a not-for-profit and non-partisan non-governmental organisation which was established in 1996. Its core business is to provide technical assistance for capacity building of relevant government departments, electoral management bodies, political parties and civil society organisations operating in the democracy and governance fields throughout the SADC region and beyond. Inspired by the various positive developments towards democratic governance in Africa as a whole and the SADC region in particular since the early 1990s, EISA aims to advance democratic values and practices and to enhance the credibility of electoral processes. The ultimate goal is to assist countries in Africa and the SADC region to nurture and consolidate democratic governance. SADC countries have received enormous technical assistance and advice from EISA in building solid institutional foundations for democracy. This includes: electoral system reforms; election monitoring and observation; constructive conflict management; strengthening of parliament and other democratic institutions; strengthening of political parties; capacity building for civil society organisations; deepening democratic local governance; and enhancing the institutional capacity of the election management bodies. EISA was formerly the secretariat of the Electoral Commissions Forum (ECF) composed of electoral commissions in the SADC region and established in 1998. EISA is currently the secretariat of the SADC Election Support Network (ESN) comprising election-related civil society organisations established in 1997.

VISION

An African continent where democratic governance, human rights and citizen participation are upheld in a peaceful environment

MISSION

EISA strives for excellence in the promotion of credible elections, participatory democracy, human rights culture, and the strengthening of governance institutions for the consolidation of democracy in Africa

VALUES AND PRINCIPLES

Key values and principles of governance that EISA believes in include:

- Regular free and fair elections
- Promoting democratic values
- Respect for fundamental human rights
- Due process of law/rule of law
- Constructive management of conflict
- Political tolerance
- Inclusive multiparty democracy
- Popular participation
- Transparency
- Gender equality
- Accountability
- Promoting electoral norms and standards

OBJECTIVES

- To enhance electoral processes to ensure their inclusiveness and legitimacy
- To promote effective citizen participation in democratic processes to strengthen institutional accountability and responsiveness
- To strengthen governance institutions to ensure effective, accessible and sustainable democratic processes
- To promote principles, values and practices that lead to a culture of democracy and human rights
- To create a culture of excellence that leads to consistently high quality products and services
- To position EISA as a leader that consistently influences policy and practice in the sector

CORE ACTIVITIES

- Research
- Policy Dialogue
- Publications and Documentation
- Capacity Building
- Election Observation
- Technical Assistance
- Balloting

OBSERVER MISSION REPORTS

CODE	TITLE
EOR 1	Mauritius Election Observation Mission Report, 2000
EOR 2	SADC Election Support Network Observer Mission's Report, 1999/2000
EOR 3	Tanzania Elections Observer Mission Report, 2001
EOR 4	Tanzania Gender Observer Mission Report, 2001
EOR 5	Zimbabwe Elections Observer Mission Report, 2001
EOR 6	South African Elections Observer Mission Report, Denis Kadima, 1999
EOR 7	Botswana Elections Observer Mission Report, Denis Kadima, 1999
EOR 8	Namibia Elections Report, Tom Lodge, 1999
EOR 9	Mozambique Elections Observer Mission Report, Denis Kadima, 1999
EOR 10	National & Provincial Election Results: South Africa June 1999
EOR 11	Elections in Swaziland, S. Rule, 1998
EOR 12	Lesotho Election, S. Rule, 1998
EOR 13	EISA Observer Mission Report, Zimbabwe Presidential Election 9-11 March, 2002 (P/C)
EOR 14	EISA Observer Mission Report, South Africa National and Provincial Elections 12-14 April 2004
EOR 15	EISA Observer Mission Report: Malawi Parliamentary and Presidential Elections 20 May 2004
EOR 16	EISA Observer Mission Report, Botswana Parliamentary and Local Government Elections 30 October 2004
EOR 17	EISA Observer Mission Report, Mozambique Parliamentary and Presidential Elections 1-2 December 2004
EOR 18	EISA Observer Mission Report, Namibia Presidential and National Assembly Elections 15-16 November 2004
EOR 19	EISA Observer Mission Report, Mauritius National Assembly Elections 3 July 2005
EOR 20	EISA Observer Mission Report, Tanzania Presidential, National Assembly and Local Government Elections 14 December 2005
EOR 21	EISA Observer Mission Report, The 2005 Constitutional Referendum in the DRC/ Le Référendum Constitutionnel en RDC 18–19 December 2005

EOR 22	EISA Observer Mission Report, Zanzibar Presidential, House of Representatives and Local Government Elections 30 October 2005
EOR 23	EISA Observer Mission Report, Zambia Presidential, Parliamentary and Local Government Elections 28 September 2006
EOR 24	EISA Observer Mission Report, Madagascar Presidential Elections 3 December 2006
EOR 25	EISA Observer Mission Report, DRC Presidential, Parliamentary and Provincial Elections/Elections Presidentielles, Parlementaires et Provinciales 30 July and 29 October 2006
EOR 26	EISA Election Observer Mission Report, Lesotho National Assembly Elections 17 February 2007
EOR 27	EISA Election Observer Mission Report, Madagascar National Assembly Elections 23 September 2007
EOR 28	EISA Election Observer Mission Report, The Zimbabwe Harmonised Elections of 29 March 2008 Presidential, Parliamentary and Local Government Elections with Postscript on The Presidential Run-off of 27 June 2008 and the Multi-Party Agreement of 15 September 2008
EOR 29	EISA Election Observer Mission Report, Swaziland House of Assembly Election 19 September 2008
EOR 30	EISA Election Observer Mission Report, Malawi Presidential and Parliamentary Elections 19 May 2009
EOR 31	EISA Election Observer Mission Report, Zambia Presidential By-Election 30 October 2008 EOR 31
EOR 32	EISA Election Observer Mission Report, The Mozambique Presidential, Parliamentary and Provincial Elections of 28 October 2009
EOR 33	EISA Technical Assessment Team Report, Mauritius National Assembly Elections 5 May 2010
EOR 34	EISA Technical Observer Team Report, Namibia Presidential and National Assembly Elections 27 and 28 November 2009